

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET :

CATALYSER LA RÉFORME DES POLITIQUES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES INTÉGRÉES : METTRE EN ŒUVRE LES ÉTUDES D'IMPACT RELATIVES À L'AIDA ET À LA ZLECAF DANS QUELQUES ÉCONOMIES AFRICAINES EN TRANSITION

MULTINATIONAL **(Cameroun, Tchad, Togo, Comores et Madagascar)**

Juin 2026

La divulgation publique de ce document avant l'approbation du Conseil est limitée sans le consentement écrit du pays concerné. Sans le consentement du pays concerné, le document sera rendu public après l'examen et l'approbation par le Conseil, conformément à la Politique de divulgation et d'accès à l'information de la BAD (DAI).

Vice-président	Abdul KAMARA, Directeur général, RDNG (responsable de RDVP)
Directeur général	Kennedy MBEKEANI, Directeur général, RDGS ; Alex MUBIRU, Directeur général, RDGE ; Lamin BARROW (RDGW) ; Léandre BASSOLE, Directeur général, RDGC
Directeur sectoriel	Joy KATEGKWA, Directrice, RDRI
Chef de division sectoriel	Sans objet
Chef de bureau pays	Kennedy MBEKEANI, Directeur général, RDGS
Chef d'équipe de projet	Memory DUBE, spécialiste d'intégration régionale et de politique commerciale, COGH/RDRI
Co-Chef d'équipe de projet	Abou FALL, chargé principal de politique commerciale, PITD1
Équipe de projet*	Hazel Kashoki MANDO, chargée de passation des marchés, RDGS
	Godfrey KAIJANGE, chargé principal de gestion financière, RDGS
	Maxime WEIGERT, chargé principal de développement industriel, PITD1
	Linet MIRITI, spécialiste principale des questions de genre, RDGS.4
	Benjamin WAMAMBE, conseiller juridique en chef, PGCL1/RDGS
	Sarah Faiman FAHN, chargée principale de décaissement, FIFC3
	Lydia NAIPANOI, assistante aux décaissements, FIFC.3
	Musole Mwila MUSUMALI, chargé principal de changement climatique et de croissance verte, PECG2/RDGS
	Edith Birungi KAHUBIRE, chargée principale de sauvegardes sociales, SNSC/RDGS4
	Nikita Dennis JOSEPH, consultant en fragilité et résilience, RDTs
	Bokang MOKATI-SUNKUTU, coordinateur principal d'intégration régionale, RDRI/RDGS
Pairs évaluateurs	Marie-Providence MUGANGU, coordinatrice principale d'intégration régionale, RDRI
	Ometere OMOLUABI-DAVIES, coordinateur principal d'intégration régionale, RDRI
	Dovi Charles AMAZOU, coordinateur en chef de programme, PISA

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Taux de change en vigueur le 11/20/2025

Unité monétaire ¹	Équivalent
1 unité de compte	1,37097 USD
1 USD	0,72941 UC

EXERCICE FINANCIER

1^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2026

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres
1 kilogramme (kg)	2,20462 livres
1 mètre (m)	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	0,03937 pied
1 kilomètre (km)	0,62 mille
1 hectare (ha)	2,471 acres

¹ Ajouter toute autre monnaie étrangère ou nationale pertinente pour le projet, ainsi que son équivalent.

SIGLES ET ACRONYMES

ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
AIDA	Développement industriel accéléré de l’Afrique
UA	Union africaine
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l’Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
BAD	Banque africaine de développement
FAD	Fonds africain de développement
FAD-16	16 ^e Reconstitution des ressources du Fonds africain de développement
BPR	Bien public régional
CSIR	Cadre de stratégie d’intégration régionale
DSIR	Document de stratégie d’intégration régionale
ODD	Objectif de développement durable
STYIP	Deuxième Plan décennal de mise en œuvre (Agenda 2063)
EPIP	Évaluation des politiques et institutions pays
CER	Communauté économique régionale
CUA	Commission de l’Union africaine
Afreximbank	Banque africaine d’import- export
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
OMC	Organisation mondiale du commerce
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CCI	Centre du commerce international
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
G20	Groupe des vingt

FICHE DE PROJET

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Intitulé du projet	Catalyser la réforme des politiques commerciales et industrielles intégrées : Mettre en œuvre des études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAF dans quelques économies africaines en transition
Secteur	Multisectoriel
Bénéficiaire du don	Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD)
Instrument du projet	Don à prélever sur l'enveloppe consacrée aux biens publics régionaux (BPR) au titre du FAD-16
Agence d'exécution	AUDA-NEPAD

CONTEXTE RÉGIONAL ET STRATÉGIQUE

Période couverte par les Documents de stratégie d'intégration régionale	Cadre stratégique d'intégration régionale (CSIR 2018 – 2025) DSIR – Afrique australe 2020 - 2026 DSIR – Afrique de l'Est 2023 - 2027 DSIR – Afrique de l'Ouest 2018 – 2025, prorogé jusqu'en 2027 DSIR – Afrique centrale 2019 - 2025
Priorités du Document de stratégie d'intégration régionale appuyées par le projet	Pilier 2 relatif au commerce et à l'investissement du CSIR • Intégration des marchés et industrialisation • Appui au développement d'entreprises régionales • Appui à la diversification économique et au renforcement du commerce intrarégional
Programme gouvernemental (DSRP, PND ou équivalent)	Documents UA/AUDA-NEPAD
Classification du projet	Point cardinal 2 : Réformer et consolider les systèmes financiers, les institutions et la gouvernance Point cardinal 3 : Tirer parti de la transformation démographique Alignement principal – ODD 8 et 9, qui font la promotion d'une croissance économique durable, des emplois décents, des infrastructures résilientes et de l'industrialisation Alignement secondaire/transversal – ODD 5 (égalité entre les sexes) ; ODD 10 (réduction des inégalités) ; ODD 13 (action pour le climat) ; et ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) [Priorité/Priorités en matière de sélectivité]
Évaluation de la performance et des institutions pays²	Sans objet
Projets à risque dans le portefeuille régional	29 % (13 mai 2026)

² Obtenir les notations EPIP ici - [Country Policy and Institutional Assessment \(afdb.org\)](https://afdb.org/country-policy-and-institutional-assessment) (VPN requis)

CATÉGORISATION DU PROJET

Catégorisation du risque environnemental et social	Catégorie 3 (2 juillet 2025)
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Catégorisation selon les sauvegardes climatiques	Catégorie 3
Évaluation selon le prisme de la fragilité	Oui
Classification selon le Système de marqueurs de genre	Catégorie 2

PRINCIPALES INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/BAD

Montant total du financement projet	2,794 millions d'UC	
Montant du financement octroyé par le Groupe de la Banque	2,54 millions d'UC	
Apport de cofinanciers et/ou ressources provenant de fonds fiduciaires	Nom du cofinancier 1	Monnaie, montant
	AUDA-NEPAD	Contribution en nature de 0,254 UC
Existe-t-il un paramètre de financement pays (PFP) valide ?	Sans objet	
Apport de contrepartie du gouvernement	-	
Conformité aux seuils de financement de contrepartie ³	Oui	
Nécessité de don pour la préparation du projet :	Sans objet	

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET JUSQU'À L'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identification	Octobre 2024
Mission de préparation	16-18 juillet 2025
Mission d'évaluation	14-15 juillet 2026
Date prévue de présentation au Conseil	29 juin 2026
Période de mise en œuvre du projet	Septembre 2026 – Août 2029

³ *Pays BAD* : La contribution de la BAD ne doit pas dépasser 50 % du coût du projet, sauf si des circonstances particulières justifient un pourcentage différent. *Pays FAD* : La contribution du FAD ne doit pas dépasser 90 % des coûts des projets et des programmes, ni 95 % pour les études, sauf si des circonstances particulières justifient un pourcentage différent. Tout écart par rapport à ces chiffres doit être dûment justifié dans le document.

TABLE OF CONTENTS

A.	CONTEXTE STRATÉGIQUE	1
A.	CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS DES PAYS	1
B.	CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL	3
C.	JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE	5
D.	COORDINATION DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	7
2.	DESCRIPTION DU PROJET	8
A.	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	8
B.	THEORIE DU CHANGEMENT	8
C.	COMPOSANTES DU PROJET	9
D.	COUT DU PROJET ET MODALITES DE FINANCEMENT	12
E.	ZONE CIBLE DU PROJET, POPULATIONS BENEFICIAIRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES	13
F.	EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRES PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION	14
3.	FAISABILITÉ DU PROJET	15
A.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	15
B.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	17
C.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES	18
4.	MISE EN ŒUVRE	20
A.	MODALITES INSTITUTIONNELLES ET DE MISE EN ŒUVRE	20
B.	PASSATION DES MARCHES	21
C.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENT ET AUDIT	21
D.	SUIVI ET EVALUATION	22
E.	GOUVERNANCE	23
F.	DURABILITE	24
G.	GESTION DES RISQUES	25
H.	PRODUCTION DES CONNAISSANCES	25
5.	CADRE JURIDIQUE	26
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE	26
B.	CONDITIONS LIEES A L'INTERVENTION DU FONDS	26
C.	CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE	27
6.	RECOMMANDATION	28
7.	CADRE DE RÉSULTATS	I
8.	NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)	IV

A. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs des pays

1. Les priorités de développement économique de l'Afrique s'articulent autour de la nécessité de promouvoir une croissance inclusive, d'éradiquer la pauvreté, de créer des emplois et de remédier aux déficits en matière d'infrastructures, d'industrialisation et d'intégration économique. Ces priorités sont reflétées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui constitue un cadre stratégique pour la transformation socio-économique de l'Afrique. Malgré les engagements forts pris au niveau continental dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et du Programme de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), de nombreux pays africains se heurtent à des obstacles majeurs qui entravent la production de données détaillées, désagrégées et pertinentes pour l'élaboration des politiques nécessaires à l'orientation des stratégies industrielle et commerciale. Les analyses existantes restent largement axées sur des projections macroéconomiques, avec peu de données spécifiques à chaque secteur, sexospécifiques et sensibles au climat. Cela limite la capacité des gouvernements à identifier les secteurs compétitifs, à évaluer les répercussions sur la répartition des richesses et à aligner les politiques industrielles nationales sur les opportunités offertes par la ZLECAf. Ces défis sont en outre aggravés par les évolutions du commerce mondial et de la dynamique industrielle, notamment la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales, l'importance croissante accordée à l'industrialisation verte et la numérisation du commerce. Ces tendances soulignent l'urgence pour les pays africains de renforcer leurs capacités d'analyse afin de se positionner de manière compétitive au sein des systèmes mondiaux émergents de production et de commerce. Le projet s'attaque à carence stratégique et institutionnelle transversale, particulièrement marquée au Cameroun, au Tchad, aux Comores, à Madagascar et au Togo. Bien que ces pays présentent des différences en ce qui concerne la structure économique, la situation géographique et les niveaux de capacité institutionnelle, ils convergent vers en ensemble de priorités de développement en lien direct avec le projet, à savoir la diversification économique, la transformation industrielle, le renforcement de la compétitivité commerciale, la création de valeur ajoutée, le renforcement des institutions, la résilience et la participation accrue aux marchés régionaux et continentaux (veillez-vous référer à l'Annex 1-5 sur la Pertinence de la Sélection des Pays participant au Projet).

2. Au niveau continental, le présent projet s'inscrit dans le droit fil des aspirations 1 et 2 de l'Agenda 2063, soit « Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » et « Un continent intégré, uni politiquement et ancré dans le panafricanisme et la vision de la renaissance africaine ». Conformément au deuxième Plan décennal de mise en œuvre (STYIP) de l'Agenda 2063, les aspirations qui en découlent visent l'élévation du niveau de vie, la transformation des économies, le renforcement de la résilience des communautés face au changement climatique et la réalisation d'une Afrique unie. Le projet proposé s'aligne également sur les ODD 8 et 9, dans la mesure où il fait la promotion d'une croissance économique durable, d'emplois décents, d'infrastructures résilientes et de l'industrialisation.

3. Au niveau des pays, le projet affiche une correspondance étroite et différenciée avec les priorités et les cadres nationaux de développement socio-économique et avec les stratégies pays de la Banque. Au Cameroun, les priorités nationales s'inscrivent dans le cadre de la Vision 2035 et de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), qui accordent une forte priorité à l'industrialisation, la compétitivité, la transformation structurelle et l'intégration régionale. Le Document de stratégie pays (DSP) 2023-2028 de la Banque pour le Cameroun s'articule autour de deux piliers, soit le développement des infrastructures pour promouvoir le secteur agro-industriel et le renforcement du capital humain et de la gouvernance afin d'améliorer l'environnement institutionnel et le climat des affaires. L'opération proposée s'aligne pleinement sur ces deux axes, en renforçant les

capacités du pays à identifier et à hiérarchiser les secteurs et les chaînes de valeur compétitifs, tout en consolidant les systèmes institutionnels et les capacités d'analyse nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques commerciales et industrielles fondées sur des données probantes.

4. Aux Comores, comme le soulignent le Plan Comores Émergent et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, les priorités nationales sont le développement des infrastructures, le renforcement des institutions, la résilience et la transformation structurelle dans le contexte d'une petite île fragile. À cet égard, le Document de stratégie pays 2021-2025 de la Banque pour les Comores met l'accent sur des infrastructures de base durables et de qualité dans les domaines du transport et de l'énergie, avec la gouvernance, l'égalité des genres et le climat comme priorités transversales. Le projet proposé n'appuie pas le développement des infrastructures, mais il renforce les fondements institutionnels et stratégiques nécessaires à une transformation tirée par les infrastructures en améliorant la cohérence des politiques industrielles et commerciales, en renforçant les capacités nationales d'analyse et en favorisant une prise de décision davantage fondée sur des données probantes. Cette intervention est particulièrement pertinente dans une économie de petite taille, fragile et vulnérable au changement climatique, où la faiblesse de la coordination et le manque de données constituent un défi majeur de développement.

5. À Madagascar, les priorités nationales définies dans la Vision 2030 et le Plan Émergence Madagascar sont axées sur la transformation productive, la compétitivité, la création de valeur ajoutée, le développement des infrastructures et la résilience climatique. De même, le Document de stratégie pays 2022-2026 de la Banque soutient ces priorités à travers deux piliers, à savoir la promotion des infrastructures énergétiques et de transport pour une croissance inclusive et la transformation agricole et le développement du secteur manufacturier. En renforçant l'application de méthodologies d'évaluation inclusives et sensibles au climat, le projet appuie directement l'identification des chaînes de valeur et des secteurs prioritaires susceptibles de soutenir l'industrialisation et l'expansion du commerce. Il contribue également à la réalisation de l'objectif global du pays, à savoir l'amélioration de la compétitivité et de la résilience grâce à des orientations fondées sur des données probantes pour la hiérarchisation des investissements productifs, à des réformes politiques sectorielles et à une meilleure coordination entre la politique commerciale et la politique industrielle.

6. Au Togo, conformément à la feuille de route gouvernementale « Togo 2025 », la stratégie nationale vise à accélérer la transformation structurelle et la création d'emplois, à renforcer la résilience et à positionner le pays comme plaque tournante logistique et industrielle. Le Document de stratégie pays 2021-2026 de la Banque pour le Togo s'articule autour du développement de pôles de croissance inclusive et de politiques d'inclusion sociale, ainsi que du renforcement de la gouvernance financière et sectorielle. Dans ce contexte, le projet soutient l'ambition nationale de mettre le commerce et la logistique au service du développement industriel en améliorant la qualité des données disponibles pour l'élaboration des politiques commerciales et industrielles, en renforçant la coordination institutionnelle et en favorisant un développement plus ciblé des chaînes de valeur. Il contribue également au renforcement de la gouvernance en améliorant la cohérence des politiques, l'utilisation des données et les capacités institutionnelles en matière de mise en œuvre fondée sur des données probantes, de suivi et d'évaluation.

7. Au Tchad, le contexte stratégique est marqué par l'impératif de diversification, de renforcement des institutions et de résilience dans un environnement fragile et vulnérable au changement climatique. Les priorités de développement du pays, telles que définies dans le Plan national de développement 2025-2030 et les analyses de la Banque, soulignent la nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis des produits de base, de renforcer les institutions et d'améliorer la résilience. En l'absence d'un document de stratégie pays autonome récent aux fins de référence, l'alignement est évalué à l'aide du rapport de 2025 de la Banque sur

le Tchad et du Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale 2019-2025, qui couvre explicitement les priorités nationales du Tchad en mettant l'accent sur la diversification, le renforcement des institutions, la résilience et l'intégration régionale. Dans le droit fil de cette orientation stratégique, le projet répond directement aux contraintes auxquelles le Tchad fait face dans le domaine des capacités institutionnelles et analytiques en soutenant une coordination plus forte des politiques, la production de données probantes et l'application au niveau national d'outils d'évaluation des politiques commerciales et industrielles dans un contexte de grande fragilité.

8. En outre, plusieurs communautés économiques régionales (CER), notamment celles couvrant les pays concernés par le projet, ont élaboré des stratégies régionales d'industrialisation, contribuant ainsi à renforcer le cadre stratégique à plusieurs niveaux à l'appui du développement industriel et de l'intégration des chaînes de valeur régionales. Le projet s'inscrit également dans le cadre des différents DSIR, à savoir le DSIR pour l'Afrique australe, dont l'un des deux piliers met notamment l'accent sur l'intégration des marchés et l'industrialisation ; le DSIR pour l'Afrique de l'Est, dont l'un des axes stratégiques est l'intégration des marchés et l'industrialisation ; le DSIR pour l'Afrique de l'Ouest, qui met l'accent sur l'appui au développement des entreprises régionales ; et le DSIR pour l'Afrique centrale, qui appuie également la diversification économique et le renforcement du commerce intrarégional. Ces cadres renforcent la dimension régionale du projet en reliant la collecte de données au niveau national aux priorités plus larges en matière d'intégration régionale et de développement industriel.

9. Dans l'ensemble, cet alignement au niveau des pays montre que la pertinence du projet à l'échelle africaine et régionale n'est pas simplement une affaire de principe et de priorités. Il s'appuie également, au plan opérationnel, sur les priorités nationales et les cadres stratégiques de chaque pays participant. Dans les cinq cas, le projet s'attaque à un goulot d'étranglement commun identifié dans les stratégies nationales, régionales et continentales et, surtout, dans le cadre de la collaboration de la Banque avec chaque pays. Il s'agit de la nécessité de renforcer les fondements institutionnels et analytiques requis pour traduire les opportunités commerciales en transformation industrielle, en valeur ajoutée et en structures économiques plus résilientes. Le projet doit donc être considéré principalement comme une intervention régionale de soutien aux politiques et de renforcement institutionnel présentant une forte pertinence au niveau des pays. Il appuie la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA non pas comme un programme continental abstrait, mais plutôt comme un processus concret au niveau national visant à identifier les secteurs compétitifs, à évaluer les implications socio-économiques et climatiques, et à concevoir des politiques commerciales et industrielles cohérentes, alignées à la fois sur les stratégies nationales de développement et sur les objectifs d'intégration régionale.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

10. Conformément à l'Agenda 2063, l'Union africaine fait progresser la transformation économique à travers deux initiatives clés, soit l'AIDA et la ZLECAf, qui visent à faire évoluer les économies africaines d'une dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières vers des systèmes de production plus diversifiés et à valeur ajoutée. La ZLECAf, qui établit un marché continental unique pour les biens et les services, devrait permettre à l'économie africaine de croître jusqu'à 690 milliards de dollars d'ici 2043, à condition qu'elle soit mise en œuvre de manière efficace et inclusive. L'AIDA vient compléter cette initiative en favorisant le développement industriel par le biais de l'activité manufacturière, de la technologie et de la création de valeur ajoutée. Toutefois, les évaluations de l'AIDA mettent en évidence la nécessité d'interventions plus ciblées et mieux dotées en ressources, assorties d'une gouvernance et d'un suivi renforcés, afin de traduire les engagements stratégiques en résultats concrets. Cela vaut également pour la ZLECAf et d'autres cadres africains pertinents.

11. Le principal obstacle qui entrave la mise en œuvre efficace de la ZLECAf et de l'AIDA n'est pas l'absence de cadres stratégiques, mais le manque de systèmes opérationnels d'élaboration des politiques fondés sur des données probantes au niveau national. La ZLECAf établit un marché à l'échelle continentale et l'AIDA favorise le développement industriel, mais leur impact dépend de la capacité des pays à traduire ces cadres en politiques cohérentes et opérationnelles. Cette lacune s'explique par des contraintes analytiques et institutionnelles. Les évaluations existantes des études d'impact relatives à la ZLECAf restent centrées sur des projections macroéconomiques théoriques et ne fournissent pas les informations sectorielles et désagrégées nécessaires à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques. Parallèlement, des lacunes critiques affectant les données, notamment en ce qui concerne les MPME, le commerce informel, le genre, les jeunes et les secteurs sensibles au climat, limitent la capacité à concevoir des politiques plus inclusives et résilientes. Les dispositifs institutionnels demeurent fragmentés, avec une coordination insuffisante entre les ministères chargés du commerce, de l'industrie et de la planification, cette situation étant aggravée par le caractère obsolète des stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf qui ne reflètent plus l'évolution de la dynamique commerciale. Le Guide d'évaluation pour les études d'impact par pays relatives à l'AIDA et à la ZLECAf a été élaboré et testé pour remédier à cette lacune, mais son application reste limitée et n'a pas été institutionnalisée au sein des systèmes nationaux. En conséquence, les pays ne disposent pas encore d'un cadre cohérent et opérationnel pour produire et utiliser des données sectorielles pertinentes à l'appui de l'élaboration de politiques. Ils rencontrent donc des difficultés pour identifier les chaînes de valeur compétitives, aligner les politiques commerciales et industrielles et traduire les engagements continentaux en cadres efficaces à l'échelle nationale. Une participation effective au commerce préférentiel au sein de la ZLECAf passe également par le respect des règles d'origine, qui visent à promouvoir la valeur ajoutée au sein de l'Afrique. Cela renforce l'importance du développement industriel et la nécessité d'une analyse sectorielle pour identifier les opportunités viables en matière de production et de développement de chaînes de valeur.

12. Des cadres stratégiques pertinents peuvent exister, notamment des stratégies commerciales et des politiques industrielles nationales, mais ils sont souvent insuffisamment adaptés aux réalités sectorielles. En tirant parti des initiatives et des cadres existants à tous les niveaux, le projet n'exige pas nécessairement de réformes structurelles. Il vise plutôt à appuyer la mise à jour et le renforcement des cadres existants en améliorant la disponibilité et l'utilisation des données pertinentes pour la formulation de politiques et en renforçant les mécanismes de coordination institutionnels. Il est également en phase avec la décision de l'Union africaine concernant les évaluations d'impact relatives à la ZLECAf et à l'AIDA et s'appuie sur les travaux existants visant à transposer à plus grande échelle le projet plus large d'évaluation des impacts de la ZLECAf et de l'AIDA, en tant que tremplin pour accélérer la transformation économique à travers l'Afrique. Le présent projet s'appuie sur les initiatives continentales en cours et les initiatives soutenues par des partenaires, et vient les compléter. Il s'inscrit dans le droit fil du mandat de l'Union africaine concernant les évaluations d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA, et s'appuie sur les travaux existants relatifs à l'élaboration et à la mise à l'essai du Guide d'évaluation pour les études d'impact. Il complète également des initiatives plus larges telles que l'Initiative du G20 sur le soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés, l'Indice de l'industrialisation en Afrique de la Banque africaine de développement et le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), ainsi que d'autres programmes portés par l'UA en faveur de l'industrialisation et de l'intégration régionale. En mettant l'accent sur l'institutionnalisation et la généralisation d'une méthodologie d'évaluation normalisée, le projet évite les doubles emplois et renforce le lien entre les outils analytiques et la mise en œuvre de politiques.

13. Dans l'ensemble des pays participants, ces contraintes varient mais convergent vers un défi commun, soit la capacité limitée à produire et à utiliser de manière systématique des données probantes pertinentes pour l'élaboration de politiques commerciales et industrielles au niveau sectoriel. Le projet répond à ce défi en institutionnalisant les outils d'évaluation d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA déjà validés (notamment dans cinq pays) au sein des systèmes nationaux des pays cibles, permettant ainsi une transition stratégique d'un diagnostic ponctuel vers un processus durable d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques fondé sur des données probantes, en appui à la mise en œuvre accélérée de la ZLECAf et de l'AIDA. Cet objectif stratégique a été un facteur clé de réussite au cours de la phase pilote du projet d'évaluation d'impact de l'AIDA et de la ZLECAf.

C. Justification de la participation de la Banque

14. Le principal obstacle à la mise en œuvre efficace de la ZLECAf et de l'AIDA n'est pas l'absence de cadres stratégiques, mais le manque de systèmes opérationnels d'élaboration des politiques fondés sur des données probantes au niveau national. La ZLECAf établit un marché continental unique pour les biens et les services, susceptible de faire croître l'économie africaine de près de 690 milliards de dollars d'ici 2043 ; l'AIDA complète cette initiative en fournissant un cadre pour le développement industriel axé sur la création de valeur ajoutée, l'activité manufacturière et la modernisation technologique. Ensemble, ces initiatives visent à faire évoluer les économies africaines d'une dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières vers des systèmes de production diversifiés et à valeur ajoutée. Cependant, les premières expériences de mise en œuvre, en particulier de la ZLECAf, ont mis en évidence un écart persistant entre l'ambition continentale et l'exécution au niveau national. Cet écart est fondamentalement d'ordre analytique et institutionnel. Premièrement, les outils d'analyse fondés sur des données probantes destinés à l'élaboration des politiques demeurent insuffisamment détaillés et peu orientés vers les besoins de l'action publique. Les évaluations existantes des impacts de la ZLECAf restent largement centrées sur des projections macroéconomiques théoriques, notamment la croissance du PIB et l'expansion des échanges commerciaux, sans fournir les informations sectorielles et désagrégées nécessaires à la conception des politiques. Deuxièmement, des lacunes critiques en matière de données limitent la capacité à concevoir des politiques inclusives et résilientes accordant une attention particulière aux MPME, au commerce informel, aux femmes, aux jeunes et aux questions liées au changement climatique. Troisièmement, les dispositifs institutionnels régissant les politiques commerciale et industrielle demeurent fragmentés, la coordination entre les différents ministères étant limitée. Cette situation est aggravée par la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation et par l'obsolescence des stratégies commerciales au niveau national. Quatrièmement, les initiatives existantes se sont principalement concentrées sur l'élaboration de stratégies et la réalisation d'études analytiques, plutôt que sur l'intégration d'outils et de processus d'évaluation bien établis au sein des institutions nationales.

15. Dans les pays cibles, ces contraintes se manifestent différemment selon la structure économique, les capacités institutionnelles et l'exposition à la fragilité et aux risques climatiques. Elles convergent toutefois vers un défi commun : l'incapacité à produire et à utiliser de manière systématique des données probantes pertinentes pour l'élaboration et la révision des politiques commerciales et industrielles au niveau sectoriel. Il en résulte un décalage persistant entre la politique commerciale et les capacités de production, entre l'intention stratégique et la mise en œuvre et entre les cadres continentaux et les résultats nationaux.

16. Face à ces défis, la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement a chargé l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec le Secrétariat de la ZLECAf et la Commission de l'Union africaine, d'appuyer la réalisation d'évaluations d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA au niveau national, en vue

d'améliorer la cohérence entre les politiques commerciales et industrielles. Dans ce contexte, au cours de sa phase pilote financée par la JICA et achevée en mars 2026 dans cinq pays africains (Ghana, Kenya, Namibie, Seychelles et Égypte), le projet a joué un rôle déterminant en aidant ces pays à aligner leurs politiques nationales sur les aspirations de la ZLECAf et de l'AIDA. Il est donc vivement recommandé de généraliser cette approche fructueuse en la reproduisant dans les pays cibles, en tenant dûment compte de leurs contextes respectifs.

17. Dans ce contexte, outre le soutien à la mise à l'échelle du projet plus large d'évaluation d'impact de l'AIDA et de la ZLECAf, le présent projet vise à accompagner la transformation économique des cinq pays cibles en institutionnalisant les cadres d'évaluation déjà validés au sein de leurs systèmes nationaux. Il vise non seulement à produire des données probantes, mais aussi à renforcer les processus par lesquels ces données sont validées, mises en œuvre et suivies pour éclairer la conduite de réformes stratégiques plus durables et inclusives au niveau national, avec une attention particulière portée au commerce informel, aux MPME, aux femmes, aux jeunes, à la fragilité et aux questions liées au changement climatique, entre autres.

18. Le projet s'aligne pleinement sur les quatre Points cardinaux de la Banque, principalement en tant qu'intervention systémique et facilitatrice renforçant les fondements stratégiques et institutionnels nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités. Il contribue directement au deuxième Point cardinal (Réformer et consolider les systèmes financiers et les institutions) en renforçant la coordination institutionnelle, en améliorant la cohérence des politiques et en intégrant des processus décisionnels fondés sur des données probantes au sein des systèmes nationaux de politique commerciale et industrielle. Il appuie également le troisième Point cardinal (Tirer parti de la transformation démographique) en favorisant la conception de politiques plus inclusives et mieux ciblées grâce à une meilleure analyse de la participation des MPME, du commerce informel, des femmes et des jeunes aux chaînes de valeur. Il cadre avec les deux objectifs de la Stratégie décennale de la Banque (2024-2033), à savoir accélérer la croissance verte inclusive et favoriser l'émergence d'économies prospères et résilientes. Il est en phase avec le cadre stratégique d'intégration régionale (CSIR) pour la période 2018-2025, en particulier le deuxième pilier consacré au commerce et à l'investissement, qui met l'accent sur le commerce intra-africain, l'investissement du secteur privé et l'industrialisation en tant que moteurs de la croissance des revenus et du développement. Le projet proposé favorisera à la fois l'industrialisation et le commerce intra-africain, en cohérence avec la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026), qui s'attaque aux facteurs de fragilité en renforçant les institutions, en favorisant la résilience des sociétés et en catalysant l'investissement privé dans les pays en transition.

19. La Banque a joué un rôle central dans l'appui à la mise en œuvre de la ZLECAf, notamment par le biais d'investissements importants dans les infrastructures régionales, les systèmes de facilitation du commerce et l'appui institutionnel fourni au Secrétariat de la ZLECAf. Ces interventions s'attaquent aux contraintes en matière de connectivité et d'accès aux marchés, mais elles nécessitent des mesures complémentaires au niveau des politiques pour que l'amélioration de l'accès aux marchés se traduise par le renforcement des capacités de production et le développement des chaînes de valeur. La Banque est particulièrement bien placée pour apporter un appui financier au projet plus large d'évaluation d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA, en tirant parti de son co-leadership technique et du partenariat récemment établi avec l'ensemble des parties prenantes depuis le lancement du projet, ainsi que de son rôle dans l'élaboration et la validation des outils d'évaluation qui seront utilisés dans le cadre de ce projet. Le présent projet constitue la prochaine étape logique dans le processus d'élaboration et de validation. Il permettra de renforcer la base d'éléments probants de la Banque pour la conception de futurs projets d'assistance technique dans les domaines du commerce, de la politique industrielle, de l'industrialisation et de l'intégration régionale. Il s'appuie sur des travaux antérieurs soutenus par des partenaires de

développement, notamment l'élaboration et la mise en œuvre initiale, à titre expérimental, du Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et la ZLECAf. La phase pilote a démontré l'utilité opérationnelle du Guide en tant que méthodologie structurée pour l'évaluation, au niveau national, des priorités de mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA, tout en mettant en évidence les domaines nécessitant un renforcement méthodologique, notamment l'égalité des sexes, le climat, l'intégration des PME et l'analyse tenant compte de la fragilité. La phase financée par la Banque vise donc à étendre, affiner et institutionnaliser cette méthodologie dans cinq nouvelles économies en transition. Toutefois, cette phase préliminaire ne s'est pas traduite par une institutionnalisation systématique au niveau national ni par une application à grande échelle. L'intervention de la Banque comble donc une lacune critique en étendant l'utilisation du Guide à plusieurs pays, en renforçant les capacités institutionnelles nécessaires à son application et en l'intégrant dans les processus nationaux d'élaboration des politiques. Cela permet au Guide d'évoluer d'un simple outil technique vers un instrument stratégique durable et pertinent d'appui à la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA.

D. Coordination des interventions des partenaires de développement

20. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une initiative continentale plus large impliquant de nombreux partenaires, qui vise à accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA. Cette initiative est menée par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA- NEPAD), le Secrétariat de la ZLECAf et la Commission de l'Union africaine, conformément à la décision de l'Assemblée de l'Union africaine de réaliser des évaluations d'impact axées sur les politiques au niveau national. Les partenaires de développement ont apporté leur contribution à différentes étapes de cette initiative. À ce jour, le soutien technique et financier s'est principalement concentré sur la finalisation des deux premières phases du projet, axées sur l'élaboration du Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAf et sa mise en œuvre pilote initiale dans cinq pays. Les premiers résultats montrent que le projet d'évaluation des études d'impact relatives à ces deux initiatives est susceptible de jouer un rôle essentiel pour aider les pays à aligner leurs politiques nationales respectives sur les aspirations de la ZLECAf et de l'AIDA. Il est donc vivement recommandé de généraliser cette approche fructueuse en la reproduisant dans les pays cibles, en tenant dûment compte de leurs contextes nationaux respectifs.

21. Le projet s'appuie directement sur cette base et vient compléter l'appui apporté par les partenaires en mettant l'accent sur la mise à l'échelle de la mise en œuvre, le renforcement des capacités institutionnelles et l'intégration des cadres d'évaluation bien établis au sein des systèmes nationaux des pays participants. Cela permet d'établir une répartition claire des tâches et une bonne coordination, les interventions des partenaires se concentrant sur les travaux d'analyse et les activités pilotes en amont, et le projet s'attachant à combler les lacunes en aval en matière d'application durable et d'intégration des politiques. La coordination est assurée par le biais des dispositifs institutionnels existants et des plateformes de collaboration technique impliquant l'AUDA-NEPAD, le Secrétariat de la ZLECAf, la Commission de l'Union africaine et les CER, entre autres partenaires. Ces mécanismes favorisent l'alignement sur les cadres continentaux, facilitent le partage des connaissances entre les pays et contribuent à éviter les doubles emplois. Le projet bénéficie également d'une collaboration continue avec des partenaires de développement actifs dans les domaines de la facilitation des échanges, de la politique industrielle et du développement du secteur privé, ce qui assure la complémentarité tant au niveau continental qu'au niveau national. Le projet n'est pas conçu comme une opération de cofinancement, mais il tire parti des investissements existants des partenaires en élargissant l'application du cadre d'évaluation, en renforçant les capacités institutionnelles et en facilitant l'utilisation des résultats d'analyses dans les processus d'élaboration de politiques.

2. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

22. Le projet vise à renforcer l'élaboration de politiques commerciales et industrielles fondées sur des données probantes, inclusives et sensibles au changement climatique, en comblant les lacunes persistantes en matière de capacités institutionnelles, de qualité des données et de la cohérence des politiques, qui limitent l'efficacité de l'industrialisation et de l'élaboration des politiques commerciales au Cameroun, au Tchad, aux Comores, à Madagascar et au Togo, permettant ainsi une mise en œuvre plus efficace des engagements pris dans le cadre de la ZLECAf et de l'AIDA. Les institutions nationales disposent souvent d'un accès insuffisant à des données fiables, désagrégées et pertinentes sur le plan climatique, ainsi que de mécanismes de coordination fragmentés, ce qui limite leur capacité à concevoir des politiques cohérentes, inclusives et fondées sur des données probantes. Le projet remédie à cette carence en fournissant une méthodologie normalisée, robuste sur le plan analytique et adaptée aux divers contextes pour évaluer les dynamiques industrielles et commerciales ; en renforçant les capacités techniques des experts gouvernementaux ; et en mettant en place les systèmes institutionnels nécessaires pour générer, interpréter et utiliser de nouvelles données probantes. Grâce à des évaluations de grande qualité, à des outils analytiques améliorés, au renforcement ciblé des capacités et à une coordination renforcée, le projet permet aux pays participants d'identifier les secteurs compétitifs, de mieux comprendre les implications en matière de répartition des bénéfices et de changement climatique, et d'intégrer les considérations relatives au genre, à la jeunesse et aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les processus décisionnels. Ce faisant, l'initiative favorise l'élaboration de politiques plus cohérentes, plus sensibles au climat et plus inclusives en appui à la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA. Le principal changement institutionnel visé par le projet consiste à intégrer systématiquement le Guide d'évaluation d'impact de la ZLECAf/AIDA et les processus connexes de collecte de données factuelles dans les systèmes nationaux d'élaboration des politiques commerciales et industrielles, en considérant l'inclusion, la prise en compte des enjeux climatiques et la cohérence des politiques comme des dimensions essentielles de ce processus d'institutionnalisation. Cela permettra aux pays participants d'identifier plus efficacement les secteurs compétitifs, d'aligner les politiques commerciales et industrielles et de soutenir l'élaboration de systèmes de production à valeur ajoutée dans le cadre de la ZLECAf.

B. Théorie du changement

23. Le projet s'attaque aux contraintes structurelles qui limitent la capacité des pays participants à traduire les opportunités offertes par la ZLECAf et les objectifs de l'AIDA en politiques commerciales et industrielles cohérentes et opérationnelles. Ces contraintes comprennent l'insuffisance des données sectorielles et désagrégées, des capacités d'analyse limitées et des dispositifs institutionnels fragmentés entre les ministères chargés du commerce, de l'industrie, de la planification, de l'égalité des genres, de l'environnement et des statistiques. En conséquence, les stratégies nationales demeurent insuffisamment alignées sur les objectifs de la politique industrielle, et les gouvernements rencontrent des difficultés à identifier les chaînes de valeur compétitives, à évaluer les impacts en matière de répartition des richesses et de climat, et à concevoir des interventions ciblées.

24. Le projet contribue au renforcement des capacités institutionnelles, à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données désagrégées ainsi qu'à l'application structurée des cadres d'évaluation d'impact bien établis de la ZLECAf et de l'AIDA. Grâce à des formations ciblées, à des travaux d'analyse appliquée et à un appui technique, les institutions nationales sont en mesure de produire et d'interpréter des données probantes spécifiques à chaque secteur et pertinentes pour l'élaboration des politiques. Les évaluations réalisées au niveau national produisent des analyses validées sur les chaînes de valeur, la compétitivité, le genre, le climat et les impacts socio-

économiques, qui sont utilisées pour éclairer les processus d'élaboration des politiques. En intégrant ces processus analytiques dans les systèmes gouvernementaux, le projet fait évoluer le rôle des données probantes, qui passent d'un outil de diagnostic ponctuel à un élément systématique de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques. Cela permet aux gouvernements d'identifier les secteurs prioritaires, d'aligner les politiques commerciales et industrielles et de concevoir des interventions plus ciblées, inclusives et sensibles au changement climatique. Ce projet est conçu pour aller au-delà des simples rapports d'évaluation en aidant les institutions nationales à exploiter les conclusions de ces évaluations dans les processus décisionnels liés au commerce, à l'industrie, à la ZLECAf et à l'AIDA, notamment en matière de hiérarchisation des secteurs, de dialogue politique, de mise à jour des stratégies et de cadres de suivi. Il ne finance pas directement la mise en œuvre des politiques ni les réformes législatives, mais renforce la base factuelle et les processus institutionnels qui sous-tendent ces décisions.

25. Le projet générera trois produits principaux, soit i) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques ; ii) la production de données analytiques validées, sectorielles et désagrégées ; et iii) l'élaboration de produits du savoir et des cadres d'évaluation harmonisés favorisant l'apprentissage entre pays. Ces produits contribueront à la réalisation de trois résultats, à savoir i) l'utilisation durable des données probantes dans l'élaboration des politiques commerciales et industrielles ; ii) une meilleure intégration des priorités sociales et environnementales dans les politiques commerciales et industrielles nationales ; et iii) une coordination régionale renforcée pour soutenir une mise en œuvre cohérente de la ZLECAf/AIDA. La réalisation de ces résultats repose sur plusieurs hypothèses clés, notamment un engagement politique soutenu, la disponibilité et la qualité des données désagrégées, une coordination interministérielle efficace, l'appropriation et l'utilisation continue de la méthodologie d'évaluation par les institutions, ainsi qu'un engagement stable des institutions nationales et continentales en faveur de la mise en œuvre.

C. Composantes du projet

26. *Composante 1 : Renforcement des capacités et assistance technique à l'appui des évaluations nationales – Coût : 0,825 million d'UC (1,131 million d'USD)*

Le Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAf a été élaboré et testé, mais n'a pas encore été largement institutionnalisé au sein des pays. Le projet vise donc à généraliser son application, à renforcer les capacités nécessaires à son utilisation et à l'intégrer dans les processus nationaux d'élaboration des politiques. Cette composante renforcera les capacités techniques, analytiques et institutionnelles des parties prenantes nationales concernées dans les pays bénéficiaires afin qu'elles puissent participer efficacement au processus d'évaluation d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA. L'objectif est de renforcer l'expertise nationale en soutenant les évaluations sectorielles au moyen de formations ciblées en analyse et en méthodologie, complétées par des sessions de partage d'expériences permettant aux experts nationaux d'échanger des points de vue et des enseignements tirés de leurs contextes sectoriels et stratégiques respectifs. L'accent sera mis sur la prise en compte de l'égalité des genres, de la planification et de la conception d'infrastructures commerciales résilientes au changement climatique, ainsi que de l'exploitation et de la maintenance, des acquisitions climato-intelligentes, de l'autonomisation des jeunes, de la participation des PME, de la durabilité environnementale et des approches sensibles à la fragilité dans la formulation des politiques commerciales et industrielles.

Sous-composante 1.1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques

Cette sous-composante visera à doter les décideurs, les responsables techniques, les acteurs de la société civile et les représentants du secteur privé des compétences nécessaires pour appliquer le Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et la ZLECAf

et utiliser la plateforme correspondante. Elle mettra également l'accent sur la formation des formateurs et l'élaboration de programmes de formation professionnels destinés aux centres d'excellence régionaux dans les domaines du commerce et des infrastructures critiques, afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles à l'appui de la planification d'infrastructures commerciales résilientes au changement climatique. Elle ciblera les ministères du commerce, de la planification et des infrastructures, ainsi que les centres d'excellence de l'AUDA-NEPAD dans les pays sélectionnés et d'autres centres d'excellence régionaux.

- **Principales activités** : Programmes de formation adaptés au contexte ; supports de formation multilingues ; exercices pratiques de collecte et de validation des données ; accompagnement sur le terrain.
- **Bénéficiaires cibles** : Ministères du commerce, de l'industrie et de la planification ; communautés économiques régionales (CER) ; associations de PME ; centres d'excellence de l'AUDA-NEPAD ; organisations professionnelles de femmes ; groupes de la société civile.

Sous-composante 1.2 : Élaboration, suivi et évaluation de politiques inclusives

Cette sous-composante s'appuiera sur les initiatives nationales et celles des partenaires pour renforcer l'intégration des priorités transversales dans les cadres stratégiques, selon une approche ciblée, complémentaire et fondée sur des données, évitant les doubles emplois.

- **Principales activités** : Méthodologies d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques ; intégration d'indicateurs relatifs à l'égalité des genres, au changement climatique et aux PME dans les systèmes de suivi et d'évaluation ; ateliers nationaux de validation des conclusions et de co-élaboration de recommandations stratégiques.
- **Bénéficiaires cibles** : Décideurs, cellules nationales de suivi et d'évaluation, organismes d'appui aux PME, entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.

27. Composante 2 : Renforcement des méthodes de collecte et d'évaluation des données – Coût : 1,06 million d'UC (1,45 million d'USD)

Cette composante veillera à ce que la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA s'appuie sur des données solides, socialement inclusives et pertinentes pour l'élaboration des politiques. Elle s'attachera à produire des données détaillées, sectorielles et adaptées au contexte pour éclairer la prise de décision, tout en améliorant le Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAf afin qu'il demeure un outil d'aide à la décision adapté aux besoins des différents États membres.

Sous-composante 2.1 : Études d'impact prévues au niveau national

Cette sous-composante permettra de produire des données nationales exhaustives sur les impacts socio-économiques, sexospécifiques et environnementaux, ainsi que sur la résilience, liés à la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA dans les pays bénéficiaires sélectionnés.

- **Principales activités** : Évaluations sectorielles et nationales ; collecte ciblée de données ; rapports analytiques ; recommandations concrètes adaptées aux priorités nationales.
- **Bénéficiaires cibles** : Ministères, PME, entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes, communautés économiques régionales, partenaires de développement.

Sous-composante 2.2 : Revue et amélioration des méthodologies

Cette sous-composante veillera à ce que le Guide d'évaluation pour les études d'impact soit actualisé de façon à prendre en compte les enseignements tirés de la phase pilote et les priorités émergentes, notamment l'industrialisation verte, la planification intégrée des investissements dans les corridors résilients au changement climatique, la planification sensible aux conflits et à la fragilité, ainsi que l'intégration des PME dans les chaînes de valeur.

- **Principales activités** : Élaboration de nouveaux modules thématiques ; ateliers de validation ; traduction et publication dans les langues de travail de l'UA ; mises à jour de la plateforme intégrée d'évaluation des études d'impact.
- **Bénéficiaires cibles** : Décideurs, analystes du commerce, universitaires, agences de développement et partenaires de développement.

28. Composante 3 : Partage des connaissances, plaidoyer et partenariats – Coût : 0,305 million d'UC (0,418 USD)

Cette composante veillera à ce que les données probantes et les enseignements tirés du projet soient efficacement communiqués, largement diffusés et mis à profit pour favoriser l'appropriation des politiques aux niveaux national, régional et continental. Elle permettra également de mobiliser des partenariats, notamment dans le cadre du nexus aide humanitaire-développement-paix (HDP-N), afin de pérenniser et de déployer à plus grande échelle l'approche d'évaluation d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA à mesure de son déploiement à l'échelle de l'Afrique.

Sous-composante 3.1 : Développement et diffusion de connaissances

Cette sous-composante permettra de transformer les résultats techniques en produits accessibles et exploitables destinés à divers publics. Le projet encouragera la publication régulière de mises à jour ou de rapports d'évaluation concernant la ZLECAf et l'AIDA, sous réserve de l'appropriation par les pays et des ressources disponibles, afin d'assurer la continuité au-delà des évaluations initiales.

- **Principales activités** : Rédaction de notes d'orientation, d'études de cas et de rapports nationaux en plusieurs langues ; diffusion via des plateformes numériques et lors d'événements régionaux ; gestion et mise à jour de la plateforme d'évaluation d'impact, en tant que pôle central de ressources.
- **Bénéficiaires cibles** : États membres de l'UA, communautés économiques régionales, décideurs, secteur privé, milieux universitaires, société civile et partenaires de développement.

Sous-composante 3.2 : Plaidoyer et création de partenariats

Cette sous-composante visera à renforcer l'adhésion politique et technique, en vue de mobiliser des ressources supplémentaires et d'accroître la collaboration entre les institutions.

1. **Principales activités** : Échanges d'apprentissage entre pairs ; campagnes de sensibilisation ; participation aux sommets de l'UA et aux plateformes continentales ; réunions de partenariat ciblées avec les bailleurs de fonds et les acteurs du secteur privé.
2. **Bénéficiaires cibles** : Décideurs, institutions régionales, bailleurs de fonds, acteurs du secteur privé.

D. Coût du projet et modalités de financement

29. Le projet d'évaluation d'impact de la ZLECAf/AIDA est évalué à 2,794 millions d'UC (3,735 millions d'USD), comprenant un don de la BAD de 2,54 millions d'UC au titre du FAD-16 (biens publics régionaux) et une contribution en nature de 10 % (0,254 million d'UC) de l'AUDA-NEPAD couvrant l'expertise technique, les locaux, les services collectifs et l'appui opérationnel à la cellule d'exécution du projet (CEP). Les estimations de coût reposent sur une budgétisation détaillée par activité s'appuyant sur les données de dépenses issues du processus d'élaboration du Guide d'évaluation pour les études d'impact, sur des tarifs validés par le marché pour les services de conseil, le renforcement des capacités et la conception de la plateforme, et elles sont conformes à des projets d'assistance technique comparables financés par la Banque. Une provision pour imprévus de 2,5 % couvre les coûts imprévus, le risque de hausse des prix étant considéré comme modéré compte tenu de la prédominance des dépenses de services sur la période de trois ans. La conception tire activement parti du cofinancement et du soutien complémentaire, grâce aux ressources confirmées de la JICA et à l'engagement continu avec l'OMC, le PNUD et l'ONUDI, afin de mobiliser des apports techniques et financiers supplémentaires et de garantir la traduction des résultats de l'évaluation en initiatives concrètes dans les domaines du commerce et du développement industriel.

Tableau 1 : Coût estimatif du projet par composante

Composantes	Coût (en millions d'UC)	Coût (en millions d'USD)
<i>Composante I : Renforcement des capacités et assistance technique à l'appui des évaluations nationales</i>	0,825	1,131
<i>Composante II : Production de données probantes et renforcement des méthodes</i>	1,060	1,453
<i>Composante III : Partage des connaissances, plaidoyer et partenariats</i>	0,305	0,418
<i>Gestion du projet</i>	0,325	0,446
Total partiel (Financement par le FAD)	2,515	3,448
Imprévus (1 %)	0,025	0,034
Total (Financement par le FAD)	2,540	3,482
Contribution en nature AUDA/NEPAD⁴	0,254	0,348
Coût Total du Projet	2,794	3,830

⁴ La contribution en nature de l'AUDA-NEPAD couvre l'expertise technique, les locaux, les services publics et le soutien opérationnel à l'unité de mise en œuvre (PIU). Elle est présentée séparément car elle n'est pas répartie entre les composantes financées par le Fonds africain de développement (FAD).

E. Zone cible du projet, populations bénéficiaires et autres parties prenantes

30. Le projet sera mis en œuvre dans cinq pays, soit le Cameroun, le Tchad, les Comores, Madagascar et le Togo. Ces pays ont été sélectionnés sur la base de critères stratégiques, institutionnels et opérationnels, notamment leur participation à l'Initiative du commerce guidé de la ZLECAf, leur volonté manifeste de mener des évaluations d'impact, ainsi que la diversité des structures économiques, des niveaux d'industrialisation et des régions géographiques qu'ils représentent. Leur positionnement le long de corridors commerciaux clés, notamment les axes commerciaux d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien, renforce la pertinence et l'impact potentiel du projet en ce qui concerne l'appui à l'intégration régionale et au développement des chaînes de valeur transfrontalières. Tous ces pays se heurtent à des contraintes similaires, à savoir une diversification industrielle limitée, une coordination institutionnelle faible et une capacité d'analyse insuffisante pour soutenir l'élaboration de politiques commerciales et industrielles fondées sur des données probantes. Le projet est conçu comme une première phase financée

⁵ La contribution en nature de l'AUDA-NEPAD est présentée séparément car elle consiste en un soutien non monétaire, comprenant notamment une expertise technique, des locaux, des services publics et un soutien opérationnel à l'unité de mise en œuvre (PIU), et n'a pas été répartie entre les différentes catégories de dépenses.

⁶ La répartition annuelle de la contribution en nature de l'AUDA-NEPAD est indicative et suppose que celle-ci soit fournie tout au long de la période de mise en œuvre du projet. Le rapport final rendra compte du soutien en nature effectivement fourni par la Banque, et les enseignements tirés de cette première phase serviront de base à une éventuelle extension à d'autres pays, sous réserve de la demande, des résultats de la mise en œuvre et de la disponibilité des ressources.

31. Les bénéficiaires directs sont les institutions nationales chargées du commerce, de l'industrie, de la planification, des questions relatives aux femmes, à la jeunesse et à l'environnement, ainsi que des secteurs connexes, y compris les décideurs et le personnel technique impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques commerciales et industrielles. Ces institutions bénéficieront d'un renforcement des capacités d'analyse, d'un meilleur accès à des données désagrégées pertinentes pour l'élaboration des politiques, ainsi que de mécanismes de coordination améliorés. Par ailleurs, le projet associera directement les acteurs du secteur privé, notamment les associations de MPME et les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, par le biais de consultations et de processus de validation, avec un objectif de participation des femmes d'au moins 40 %. Les bénéficiaires indirects comprennent les acteurs du secteur informel, les organisations de la société civile et les communautés touchées par la fragilité et la vulnérabilité économique. Ces groupes bénéficieront de cadres de politiques plus cohérents, inclusifs et fondés sur des données probantes, qui amélioreront l'accès aux marchés, renforceront la participation aux chaînes de valeur et multiplieront les opportunités économiques. Au niveau régional, le projet appuie l'harmonisation des politiques et la coopération industrielle transfrontalière en produisant des données comparables et en facilitant l'échange de connaissances entre les pays participants. Au niveau continental, il apporte des contributions stratégiques aux institutions de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux partenaires de développement, renforçant ainsi la base de données probantes nécessaires à une mise en œuvre coordonnée de la ZLECAf et de l'AIDA.

32. Les principales parties prenantes du projet sont l'AUDA-NEPAD, le Secrétariat de la ZLECAf, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les gouvernements nationaux et les partenaires de développement. Ces parties prenantes sont associées au processus par le biais de mécanismes de coordination bien établis, notamment le Comité directeur inter-organisations du projet, qui facilite la coordination, la collaboration technique et l'appropriation en commun du processus d'évaluation.

F. Expérience du Groupe de la Banque et enseignements tirés pris en compte dans la conception

33. La conception du projet s'est appuyée sur l'expérience acquise par la Banque dans le cadre d'opérations antérieures menées avec des institutions régionales et continentales, notamment le Secrétariat de la ZLECAf, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA) dans le cadre du NEPAD ; sur l'examen de nombreux rapports analytiques (évaluations par la Banque des opérations multinationales et rapports sur la performance des projets régionaux tels que les revues de l'efficacité du développement) ; et sur des discussions avec d'autres partenaires de développement engagés dans les activités liées au commerce, à l'industrialisation et à l'intégration régionale. Les principaux enseignements tirés des opérations régionales antérieures de la Banque ont été intégrés dans la conception du projet afin d'en améliorer la mise en œuvre. Il s'agit notamment :

Leçon	Problème et description	Mesure d'atténuation
Les lacunes affectant les capacités institutionnelles des agences d'exécution retardent la mise en œuvre	Les projets précédents ont connu des retards en raison de la faiblesse des capacités des agences de mise en œuvre.	Pour remédier à ce problème, des formations en gestion de projet, en passation de marchés et en suivi seront dispensées dès le début. Des formations continues ciblées porteront sur les points identifiés.
Problèmes de coordination	Les problèmes de coordination entre les organes de l'UA et les CER nuisent à l'efficacité.	Des mécanismes de gouvernance clairs et un comité directeur inter-institutions bien structuré garantiront la cohérence et la responsabilité.
Efficacité des procédures de passation des marchés et de décaissement	Les longues procédures de passation des marchés et les retards dans le respect des conditions de décaissement constituaient des problèmes récurrents.	Le projet rationalisera les procédures de passation des marchés et améliorera les mécanismes de contrôle afin de réduire au minimum les retards.
Appropriation limitée au niveau national	L'appropriation limitée au niveau national entrave l'adoption de politiques.	Un plaidoyer vigoureux, l'implication des parties prenantes et une action au niveau national favorisent l'engagement et la durabilité.

34. L'expérience de la Banque avec l'AUDA-NEPAD met en relief le besoin de la préparation à la mise en œuvre, une utilisation optimale des ressources et de la rigueur en matière de gestion des fonds. Les difficultés rencontrées précédemment comprenaient la lenteur des décaissements et de l'absorption des ressources, des faiblesses récurrentes dans la soumission des rapports financiers, des retards dans les audits et la lenteur de la justification des avances. Le projet y répond par la mise en place d'une cellule d'exécution de projet (CEP) dédiée, dotée de capacités en gestion financière, en passation des marchés et en suivi et évaluation ; par la dispense d'une formation sur la gestion financière et les décaissements dès le lancement ; par l'établissement de rapports financiers intermédiaires trimestriels ; par la réalisation d'audits indépendants annuels ; et par une supervision étroite de la Banque. Ces mesures visent à réduire les délais de mise en service, à renforcer le respect des obligations fiduciaires et à favoriser le respect des délais de livraison.

3. FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

35. Comme il s'agit d'un projet d'assistance technique, les outils classiques d'analyse de la rentabilité économique et financière tels que la valeur actuelle nette (VAN) ne s'appliquent pas. Compte tenu du fait que le projet est une assistance technique, l'intérêt du projet réside dans la production, à moindre coût, de biens publics réutilisables dans cinq

pays, notamment une méthodologie normalisée, des évaluations nationales comparables, un renforcement des capacités nationales et des produits de connaissance susceptibles d'éclairer les futures interventions en matière de commerce, d'industrie et d'intégration régionale. La faisabilité du projet repose sur le potentiel de transformation associé à l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA dans les pays africains en transition, favorisant une croissance tirée par le commerce, la diversification économique et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, les femmes et les PME. Au-delà des indicateurs économiques, le projet s'attaque aux inégalités structurelles, renforce le lien entre paix et développement et améliore la résilience dans les contextes de fragilité. L'alignement sur l'Agenda 2063 implique que ces résultats contribueront à bâtir des économies capables de résister aux chocs futurs.

36. Les projections actuelles soulignent l'ampleur potentielle de l'impact. En effet, la CEA estime que la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf pourrait stimuler le commerce intra-africain de 45 % par rapport à un scénario sans libre-échange, grâce à une augmentation de 48 % des exportations industrielles. En favorisant l'harmonisation réglementaire, la planification fondée sur les données et les réformes inclusives de la politique industrielle, le projet vise à traduire ce potentiel en gains concrets aux niveaux national et régional, à condition que les défis institutionnels et opérationnels soient efficacement relevés.

Autres effets positifs

37. Le projet d'évaluation d'impact de la ZLECAf et de l'AIDA est particulièrement à même de générer des retombées financières et non financières substantielles qui vont largement au-delà de la facilitation traditionnelle du commerce. Ces effets renforcent la contribution du projet à un développement inclusif, durable et résilient, en particulier dans les pays en transition, tout en s'inscrivant dans le droit fil de l'Agenda 2063 de l'UA, des Objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs stratégiques de la Banque.

38. Les additionnalités financières sont :

- **Financement catalytique** : En démontrant un engagement ferme en faveur de la mise en œuvre effective de la ZLECAf et de l'AIDA, le projet devrait attirer des financements complémentaires de la part des partenaires de développement, de sources philanthropiques et d'institutions financières régionales, élargissant ainsi la base de ressources à l'appui du développement commercial et industriel.
- **Solvabilité et réceptivité à l'investissement améliorées** : L'harmonisation des politiques, les réformes institutionnelles et l'amélioration de la transparence des données soutenues par le projet renforceront la confiance des investisseurs, ouvrant ainsi la voie à l'afflux de ressources concessionnelles et d'investissements directs étrangers, ainsi qu'au développement de partenariats public-privé.
- **Recettes accrues liées à la transformation et à l'intégration économiques** : L'essor attendu du commerce intra-africain et la diversification des exportations généreront de nouvelles recettes budgétaires qui pourront être réinvesties dans les infrastructures, le capital humain et les services essentiels.

39. Les additionnalités non financières sont :

- **Renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques et la planification** : Grâce à des formations ciblées, à l'assistance technique et à un appui institutionnel, les acteurs nationaux seront en mesure d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes ainsi que des stratégies commerciales et industrielles cohérentes.
- **Autonomisation des femmes, des jeunes et des micro-, petites et moyennes entreprises** : Des approches tenant compte des questions de genre, axées sur les jeunes et centrées sur les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) garantiront des chaînes de valeur inclusives, l'intégration du secteur informel et une participation équitable aux opportunités commerciales, favorisant ainsi une croissance tirée par le commerce et l'industrie.
- **Renforcement du lien paix-développement** : L'autonomisation économique et la création d'emplois dans les contextes de fragilité contribueront à la stabilisation, à la résilience économique et à la réduction des facteurs de conflit.
- **Inclusion sociale et égalité femmes-hommes** : Les politiques seront conçues pour réduire les inégalités, élargir l'accès aux opportunités économiques et venir en aide aux groupes historiquement exclus.
- **Renforcement de la coopération et de l'intégration régionales** : Ce projet permettra de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les

communautés économiques régionales, le secteur privé et la société civile afin d'assurer une mise en œuvre harmonisée de la ZLECAf et d'améliorer la coordination transfrontalière.

- **Durabilité et résilience environnementale** : L'industrialisation verte et les mesures commerciales favorisant la résilience climatique s'inscriront dans le cadre des engagements climatiques pris à l'échelle continentale et mondiale.
- **Production de connaissances et innovation au plan des politiques** : Les rapports pays, les notes d'orientation et la plateforme en ligne favoriseront l'échange d'expériences entre les pays et la reproduction des meilleures pratiques.
- **Sensibilisation du public et engagement des institutions** : Le plaidoyer et les dialogues multipartites permettront de renforcer l'appropriation des réformes, de maintenir la dynamique et de favoriser la mise en œuvre.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

Sauvegardes environnementales

40. Le projet a été classé et validé dans la catégorie 3 le 2 juillet 2025. Ce classement s'explique par les activités prévues visant à intégrer les considérations environnementales dans les cadres commerciaux africains, à travers la prise en compte de la résilience climatique, de l'industrialisation verte et de la gestion durable des ressources dans les études d'impact de la ZLECAf/AIDA ; à améliorer les outils d'analyse et les orientations ; et à promouvoir les chaînes de valeur vertes, l'intégration des PME respectueuses de l'environnement et un développement industriel climato-intelligent. Parmi les autres éléments figurent l'amélioration de l'accès aux données environnementales, le partage des connaissances et les dialogues continentaux visant à aligner le commerce sur les objectifs de durabilité et de lutte contre le changement climatique (notamment l'Accord de Paris et la stratégie climatique de l'Union africaine), ce qui positionne le commerce comme un moteur d'une croissance à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, avec des risques environnementaux et sociaux relativement faibles au regard de la législation environnementale en vigueur au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Tchad, au Togo, aux Comores et à Madagascar. Par conséquent, au-delà de cette classification, aucun document de sauvegarde supplémentaire n'est requis. Une Note de conformité environnementale et sociale (NOCES) confirmant la conformité environnementale et sociale du projet est jointe en annexe B.

Réinstallation involontaire

41. Il s'agit d'un projet d'assistance technique qui n'implique aucune réinstallation involontaire.

Changement climatique et croissance verte

42. Conformément au système de sauvegardes climatiques (CSS) de la Banque, le projet est classé dans la catégorie 3. Il ne devrait pas être directement exposé à des risques climatiques physiques significatifs ni générer d'émissions importantes de gaz à effet de serre. Parallèlement, compte tenu des opportunités identifiées dans l'annexe sur le changement climatique, le projet constitue un point d'entrée stratégique pour l'intégration des considérations relatives au changement climatique et à la croissance verte dans l'élaboration des politiques commerciales et industrielles dans le cadre de la ZLECAf et de l'AID, à travers le renforcement des outils d'évaluation, des processus et des capacités institutionnelles. Dans le cadre de la composante 1, le renforcement des capacités appuiera la planification d'infrastructures commerciales et de corridors résilients au changement climatique (y compris leur conception, exploitation et maintenance, ainsi que les acquisitions

climato-intelligentes) et renforcera l'engagement des parties prenantes en mobilisant des experts du climat et des institutions pertinentes. S'agissant de la composante 2, le projet renforcera la production de données probantes et le Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et la ZLECAF en i) intégrant des indicateurs liés au climat (par exemple des indicateurs indirects pour les émissions et la consommation d'énergie, ainsi que des considérations relatives à la vulnérabilité et à la résilience climatiques) dans les modules analytiques ; ii) intégrant des critères climatiques dans la hiérarchisation des priorités au niveau des produits, des secteurs et des chaînes de valeur ; iii) prenant en compte l'état de préparation en matière de politique climatique (notamment l'alignement sur les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, ainsi que l'accès au financement climatique et aux infrastructures vertes) dans le suivi de l'environnement favorable ; et iv) veillant à ce que les rapports et les recommandations stratégiques tiennent explicitement compte des risques climatiques et des opportunités d'industrialisation verte. La plateforme numérique d'évaluation d'impact sera également mise à profit pour stocker et exploiter des données liées au climat parallèlement à des indicateurs commerciaux et industriels, favorisant ainsi l'apprentissage entre pays et des choix d'investissement plus résilients au changement climatique et à faible émission de carbone. Le projet constitue une opération d'assistance technique favorisant des investissements commerciaux et infrastructurels résilients au changement climatique et à faible émission de carbone dans les États africains. En ciblant à la fois les dimensions de l'atténuation et de l'adaptation, il contribue directement aux objectifs de l'Accord de Paris, auquel il est jugé conforme.

C. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

43. Le projet contribue à la réduction de la pauvreté et à une croissance inclusive en renforçant la capacité des pays participants à concevoir et à mettre en œuvre des politiques commerciales et industrielles mieux adaptées aux besoins des groupes vulnérables et sous-représentés. La Zone de libre-échange continentale africaine devrait générer des gains économiques significatifs, notamment une augmentation des revenus et une réduction de la pauvreté, mais la concrétisation de ces avantages dépend de la capacité des pays à élaborer des politiques qui relient efficacement l'accès aux marchés à des opportunités économiques inclusives. Le projet comble cette lacune en améliorant la disponibilité et l'utilisation de données sectorielles désagrégées, notamment à travers des analyses relatives aux petites et moyennes entreprises, au commerce informel, à la participation des femmes et à la vulnérabilité climatique. Cela permet aux décideurs de mieux évaluer les impacts distributifs et de concevoir des interventions ciblées qui favorisent l'inclusion des femmes, des jeunes et des acteurs du secteur informel dans les chaînes de valeur régionales.

44. En renforçant les capacités d'analyse et la coordination institutionnelle, le projet soutient la mise en place de cadres de politiques commerciales et industrielles plus cohérents et inclusifs axés sur l'amélioration de l'accès aux marchés, le renforcement de la participation aux chaînes de valeur et la création de conditions plus propices au développement du secteur privé et à la création d'emplois, en particulier dans les secteurs à fort potentiel d'emploi. Le projet contribue donc à une croissance inclusive non pas par la création directe d'emplois, mais plutôt en permettant l'élaboration de politiques plus efficaces et fondées sur des données probantes qui favorisent une participation équitable au développement commercial et industriel.

Possibilités de renforcement de la résilience

45. Les pays en situation de fragilité et en transition en Afrique sont exposés aux vulnérabilités structurelles que représentent la dépendance excessive vis-à-vis des matières premières, la faiblesse de la gouvernance, le chômage et les inégalités, les risques de conflit et les disparités régionales, qui nuisent au commerce et à l'intégration régionale. Le projet

s'aligne sur la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026) en renforçant les capacités institutionnelles dans les contextes de transition. Il permet aux institutions, grâce à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, à des outils normalisés et à des évaluations d'impact, d'anticiper les chocs et de s'y adapter, tout en veillant à la cohérence des politiques et à la planification à long terme. Sa composante consacrée au partage des connaissances favorise l'apprentissage entre pairs et l'échange de bonnes pratiques au niveau régional, créant ainsi des réseaux de soutien mutuel qui renforcent la résilience et les processus de transition. Cela est essentiel car les pays en transition ont souvent des besoins très spécifiques qui ne sont pas toujours pris en compte dans les méthodologies normalisées d'évaluation d'impact, ce qui rend l'accent mis par le projet sur les États en transition particulièrement opportun et pertinent.

46. Le projet renforce la résilience des pays africains en transition en diversifiant leurs économies, en consolidant la gouvernance et en améliorant les capacités institutionnelles à gérer les chocs. Il renforce également la résilience en promouvant des politiques inclusives qui intègrent les communautés marginalisées et en consolidant les capacités institutionnelles et la coordination. Associées à l'apprentissage entre pairs et à la coopération régionale, ces mesures favorisent la stabilité, réduisent l'exclusion et produisent des résultats durables dans les contextes de fragilité, en s'appuyant sur des initiatives telles que l'AIDA et la ZLECAf. Le projet permettra d'adapter les méthodologies d'évaluation aux contextes de fragilité et de conflits, notamment par l'élaboration de modules spécifiques tenant compte des considérations de fragilité et de résilience. Il convient de donner la priorité à la collecte de données sensibles aux conflits et au renforcement des capacités des évaluateurs, et un expert en fragilité devrait être intégré au sein de la CEP pour encadrer ce processus. En outre, le recensement des acteurs du développement humain et des organisations de la société civile déjà engagés dans ces contextes permettra d'identifier les synergies, d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les retombées de la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA sur la paix soient bien comprises et mises à profit. Une évaluation détaillée de la fragilité est disponible à l'Annexe 3.2.

Promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

47. Le projet proposé a été classé dans la catégorie GEN II du Système de marqueurs de genre de la BAD, ce qui indique qu'il est fortement susceptible de contribuer significativement à l'égalité des genres. Le projet est pleinement en phase avec la stratégie de la Banque relative au genre (2021-2025), en particulier son objectif visant à améliorer l'accès des femmes aux opportunités commerciales, aux marchés et à l'information, avec une attention particulière portée aux commerçants transfrontaliers du secteur informel, qui sont en grande partie des femmes dans des économies en transition.

48. Les objectifs généraux de la ZLECAf reconnaissent l'importance de l'égalité des genres, mais les outils conçus pour évaluer la mise en œuvre de celle-ci ne disposent pas de mécanismes opérationnels permettant de mener des analyses sexospécifiques. i) Ces outils n'imposent aucune obligation de collecte de données sexospécifiques concernant les résultats d'activités commerciales, la création d'emplois ou l'accès aux opportunités industrielles ; ii) les outils n'intègrent aucun mécanisme structuré d'analyse sexospécifique, tel que des évaluations d'impact selon le genre, des analyses de risques intersectionnelles ou des listes de contrôle permettant d'évaluer les vulnérabilités spécifiques au genre ; iii) la participation des parties prenantes est encouragée, mais il n'existe aucune orientation ni obligation d'impliquer les organisations de femmes, les experts en matière de genre ou les femmes entrepreneurs lors des consultations ou des processus d'évaluation ; et iv) la référence au Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce ne se reflète pas de manière significative dans la méthodologie ou les indicateurs de l'outil.

49. Afin de combler les lacunes susmentionnées et d'assurer la mise en œuvre des outils d'évaluation de la ZLECAf tenant compte des questions de genre, le projet mettra en

œuvre les mesures suivantes : i) un prisme du genre et d'inclusion sociale (approche GESI) sera intégré dans les trois outils, qui sont l'évaluation de l'impact futur, le suivi de l'environnement favorable et l'évaluation des progrès en matière d'industrialisation ; ii) le projet élaborera un module dédié à l'autonomisation des femmes dans le cadre du Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAF mis à jour (composante 5). Grâce à ce module, des indicateurs ventilés selon le genre seront introduits, notamment des mesures telles que la proportion d'entreprises dirigées par des femmes exportant dans le cadre de la ZLECAF, l'accès des femmes au financement industriel et les taux d'emploi des femmes dans les secteurs prioritaires ; iii) la section consacrée à l'enquête sur l'impact social sera révisée afin d'y intégrer des questions sur les impacts sexospécifiques ; iv) les évaluateurs et les points focaux recevront une formation sur les évaluations des politiques commerciales et industrielles sensibles au genre.

4. MISE EN ŒUVRE

A. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre

50. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 36 mois (septembre 2026 - août 2029) par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), qui agira à la fois en tant que bénéficiaire du don et agence de mise en œuvre. L'AUDA-NEPAD sera chargée de l'exécution globale du projet, de sa coordination et de la présentation de rapports au Fonds, par l'intermédiaire d'une cellule d'exécution de projet (CEP) composée d'au moins quatre (4) membres clés : i) un coordinateur de projet ; ii) un spécialiste de la gestion financière ; iii) un spécialiste de la passation des marchés ; et iv) un spécialiste du suivi et de l'évaluation, pendant toute la période de mise en œuvre du projet, chacune de ces personnes possédant des qualifications et des termes de référence acceptables pour le Fonds. Afin d'accélérer la mise en route, l'AUDA-NEPAD lancera des actions préparatoires en vue du recrutement ou de la désignation des fonctions clés de l'unité de mise en œuvre du projet (PIU), notamment la coordination des projets, la passation de marchés, la gestion financière et le suivi et l'évaluation, et élaborera des termes de références, des appels à manifestation d'intérêt ainsi qu'un plan de préparation à la mise en œuvre reliant les étapes clés de passation de marchés au premier décaissement prévu. Avant que l'unité de mise en œuvre (PIU) ne soit pleinement opérationnelle, les fonctions existantes de gestion des dons et de passation des marchés de l'AUDA-NEPAD, avec le soutien de l'équipe de travail de la Banque, faciliteront les mesures préparatoires pour le recrutement du personnel de la PIU et les activités prioritaires de passation des marchés. La CEP assumera notamment les tâches suivantes : i) la mise en œuvre quotidienne du projet, y compris la préparation et la soumission au Fonds des rapports d'avancement, des rapports financiers, des rapports d'audit et de tout autre rapport technique sur les activités et les résultats du projet ; ii) la conduite de toutes les activités de suivi et d'évaluation liées au projet, y compris la conformité aux prescriptions du Fonds en matière de passation des marchés, de gestion et de contrôle financiers, ainsi que la supervision et le suivi des prestations des consultants et des entrepreneurs ; iii) la coordination de tous les marchés liés au projet, y compris la supervision de l'assurance qualité, des décaissements, de la gestion financière, du suivi et de l'évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales ; iv) les consultations avec les parties prenantes et les organisations partenaires concernant la mise en œuvre du projet ; v) la facilitation des collaborations entre les parties prenantes et le bénéficiaire ; et vi) la communication quotidienne générale avec le Fonds sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du projet, y compris l'obtention d'avis de non-objection conformément aux règles et procédures du Fonds et la liaison opérationnelle avec le Fonds sur les questions liées à la mise en œuvre du projet.

51. Au niveau national, chaque pays participant désignera une institution de référence et un responsable technique chargés de coordonner les activités du projet, de faciliter la collecte et l'analyse des données, d'impliquer les parties prenantes et de veiller à la

concordance avec les processus nationaux d'élaboration des politiques. Ces dispositions visent à ancrer le processus d'évaluation dans les structures institutionnelles existantes et à renforcer l'appropriation du projet. Afin de pallier les contraintes en matière de capacités, le projet prévoit des formations ciblées, un soutien technique concret et un accompagnement continu afin de permettre aux institutions nationales d'appliquer efficacement la méthodologie d'évaluation et d'en pérenniser l'utilisation au-delà de la durée du projet.

52. Un comité directeur inter-organisations assurera l'orientation stratégique et la supervision, en veillant à la cohérence avec les priorités continentales et en facilitant la coordination entre les institutions participantes. Il sera composé de représentants de l'AUDA-NEPAD, de la Commission de l'Union africaine, du Secrétariat de la ZLECAf, des communautés économiques régionales et des principaux partenaires de développement. Son rôle se limitera à fournir une orientation stratégique et à valider les principaux résultats attendus ; à veiller à l'alignement sur les cadres de la ZLECAf et de l'AIDA ; à faciliter la coordination et l'échange de connaissances entre les parties prenantes ; et à examiner les progrès réalisés par rapport aux étapes convenues. Il ne participera ni à la prise de décisions opérationnelles ni à la gestion quotidienne du projet, qui relèvent de l'AUDA-NEPAD. La Banque assurera une supervision active pendant la mise en œuvre du projet par le biais de la supervision des chefs de projet et de missions de supervision du projet, et à travers les rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

B. Passation des marchés

53. Les marchés de biens, de services de conseil et de services autres que de conseil doivent être passés conformément au Cadre de passation des marchés de la Banque pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, daté de 2015. Les régimes de passation de marchés spécifiques à appliquer et l'étendue de la supervision de la Banque (examen préalable ou *a posteriori*) ont été définis après la réalisation de l'évaluation des risques et des capacités en matière de passation de marchés (PRCA) aux niveaux du secteur, du projet et de l'agence d'exécution. Sur la base de cette évaluation, les activités de passation de marchés dans le cadre de cette opération seront menées conformément aux méthodes et procédures de passation de marchés de la Banque (PMP), à l'exception des frais de fonctionnement et d'administration, qui suivront les procédures administratives de l'agence d'exécution telles que spécifiées dans le Manuel des achats de l'Union africaine. Les détails de l'évaluation figurent aux annexes 4 et 5.

54. La cellule de passation des marchés de l'AUDA-NEPAD dispose de spécialistes qualifiés et expérimentés en matière de passation de marchés liée aux projets. Son effectif actuel est suffisant par rapport à la charge de travail existante, mais un consultant spécialisé en passation des marchés, justifiant d'une expérience avérée dans la passation de marchés de services de conseil complexes conformément aux procédures de passation des marchés de la BAD, sera recruté pour appuyer les activités de passation de marchés dans le cadre du projet. Afin d'atténuer le risque de retard dans la mise en œuvre de l'activité principale du projet, le recrutement de ce consultant sera considéré comme prioritaire, l'examen et la validation des appels à manifestation d'intérêt et des termes de référence devant être effectués avant l'approbation du projet.

55. Afin d'accélérer la mise en œuvre du projet, l'AUDA-NEPAD soumettra à la Banque l'appel à manifestation d'intérêt et les termes de référence définitifs pour le recrutement des principaux membres de la CEP, qui doivent être en place dès les premières phases de la mise en œuvre du projet.

C. Gestion financière, décaissement et audit

56. La Banque a procédé à une évaluation de la gestion financière de l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), qui est l'agence d'exécution du projet, afin d'évaluer sa

capacité à gérer les aspects financiers du projet proposé financé par la Banque. Cette évaluation a été réalisée conformément au Manuel de gestion financière et aux directives de mise en œuvre (2019) de la Banque. L'évaluation a conclu que l'AUDA-NEPAD dispose de systèmes de gestion financière globalement adéquats, avec une note globale de risque fiduciaire « modéré ». L'Agence fonctionne selon des règles et règlements financiers (2023) et des politiques et conventions comptables (2016) bien établis, appuyés par un système de planification des ressources d'entreprise (ERP) robuste (SAP). Ces dispositifs fournissent un cadre adéquat pour la budgétisation, la comptabilité, le contrôle interne et l'information financière.

57. Toutefois, l'évaluation a mis en évidence des faiblesses récurrentes dans le respect des exigences de la Banque en matière d'information financière, notamment la non-présentation des rapports financiers intermédiaires et des retards importants dans la soumission des états financiers audités concernant les projets en cours de mise en œuvre. En outre, des lenteurs ont été constatées dans l'utilisation et la justification des avances versées sur les comptes spéciaux, ce qui fait peser des risques sur la gestion de la trésorerie et l'efficacité des décaissements. Ces faiblesses ont été en partie attribuées à des insuffisances de capacité au sein de la Division des finances. Pour remédier à ces carences, l'AUDA-NEPAD a renforcé sa cellule de gestion des dons, qui compte désormais huit comptables qualifiés et expérimentés. Cela s'est déjà traduit par une amélioration de l'utilisation et de la justification des comptes spéciaux et devrait renforcer la conformité aux exigences en matière de soumission des rapports financiers intermédiaires et des rapports d'audit. En outre, le projet recrutera un spécialiste en gestion financière par voie de concours pour diriger les activités quotidiennes de gestion financière. La Banque dispensera également une formation en gestion financière et en décaissement lors du lancement et de la mise en œuvre du projet.

58. Dans le cadre du projet, des rapports financiers trimestriels seront établis et soumis à la Banque dans les quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque trimestre. La Division de l'audit interne réalisera au moins un audit interne du projet par an, et les rapports correspondants seront communiqués à la Banque lors des missions de supervision. L'AUDA-NEPAD est auditée par le Comité des commissaires aux comptes, mais les projets financés par des bailleurs de fonds font l'objet d'un audit annuel réalisé par des cabinets d'audit privés. En conséquence, les états financiers du projet seront audités chaque année par un cabinet d'audit indépendant désigné par l'AUDA-NEPAD et jugé acceptable par la Banque, conformément au cahier des charges approuvé par celle-ci. Les états financiers audités, accompagnés de la lettre de recommandations, seront soumis à la Banque dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier.

59. **DÉCAISSEMENT :** Le projet utilisera principalement les modes de décaissement comprenant le paiement direct et le fonds renouvelable (compte spécial) pour les dépenses éligibles. Les méthodes de remboursement et de garantie de remboursement seront également disponibles, si nécessaire, en consultation avec la Banque. L'AUDA-NEPAD ouvrira un compte spécial en devises auprès d'une banque commerciale agréée par le Fonds pour recevoir les ressources du FAD et, si nécessaire, un compte en monnaie nationale pour faciliter le paiement des petites dépenses locales éligibles. La Banque émettra, au cours des négociations, une lettre de décaissement décrivant en détail les procédures et les conditions de décaissement.

D. Suivi et évaluation

60. Le suivi et l'évaluation s'inscriront dans un cadre axé sur les résultats conforme aux exigences de la BAD et conçu pour suivre les progrès, favoriser une mise en œuvre adaptative et garantir la responsabilité. La CEP au sein de l'AUDA-NEPAD sera chargée des activités quotidiennes de suivi et évaluation, y compris la collecte, l'analyse et l'information financière, en étroite coordination avec les points focaux nationaux et les équipes techniques des pays participants. La CEP comprendra un spécialiste du suivi et de

l'évaluation, qui sera clairement chargé du suivi des résultats, de la validation des données et de la communication des rapports conformément aux exigences de la Banque.

61. Le projet renforcera les capacités en matière de suivi et d'évaluation à travers des formations ciblées, des protocoles normalisés de collecte de données et de communication de l'information, ainsi que l'utilisation d'outils harmonisés, notamment la plateforme numérique d'évaluation d'impact. Ces mesures favoriseront la production de données cohérentes et de haute qualité dans tous les pays et amélioreront la comparabilité des résultats. Les données de référence pour les indicateurs clés, y compris les mesures ventilées selon le genre et l'âge, les variables liées au climat et les indicateurs de capacité institutionnelle, seront établies au cours de la phase de lancement grâce à des évaluations diagnostiques et à la collaboration avec les instituts de statistique nationaux. Afin de remédier aux contraintes de capacité au niveau national, le projet fournira un appui technique et adoptera des procédures unifiées de validation des données pour garantir la qualité et l'actualité des données.

62. L'engagement des parties prenantes sera intégré au processus de suivi et d'évaluation. Les institutions nationales, les communautés économiques régionales, les associations du secteur privé et la société civile contribueront à la collecte de données, aux ateliers de validation et à l'examen des résultats analytiques, renforçant ainsi l'appropriation du projet et favorisant l'utilisation des données probantes dans l'élaboration des politiques. Les progrès seront suivis au moyen de rapports de mise en œuvre trimestriels, de revues annuelles et d'une revue à mi-parcours, et une évaluation finale sera réalisée afin d'analyser les résultats, la durabilité et les enseignements tirés. Le suivi et l'évaluation sont budgétisés par le biais d'un assistant au suivi et à l'évaluation chargé du suivi des résultats, de la validation des données, de l'information financière et de la consolidation des contributions au niveau national. Les coûts supplémentaires liés au suivi et à l'évaluation sont intégrés dans les composantes techniques à travers la collecte de données, des ateliers de validation, des enquêtes auprès des participants, la plateforme d'évaluation d'impact et les rapports sur le projet. La Banque assurera la supervision par le biais de missions régulières menées au moins deux fois par an.

E. Gouvernance

63. Le projet présente des risques limités en matière de gouvernance, principalement liés à la coordination institutionnelle, à la qualité des données et aux capacités de mise en œuvre dans plusieurs pays et institutions. La fragmentation des responsabilités entre les ministères chargés du commerce, de l'industrie, de la planification et de la statistique pourrait nuire à la production et à l'utilisation en temps opportun des résultats analytiques. En outre, les disparités entre les pays en matière de disponibilité des données et de capacités pourraient affecter la cohérence et la qualité des évaluations. Ces risques sont atténués par la conception du projet. L'utilisation d'une méthodologie d'évaluation normalisée et d'outils harmonisés, notamment la plateforme numérique d'évaluation d'impact, favorise la cohérence et la comparabilité entre les pays. La coordination institutionnelle est renforcée par le comité de pilotage inter-organisations et les points focaux nationaux, qui facilitent la prise de décision conjointe et l'alignement entre les parties prenantes. Les contraintes de capacité sont traitées par le biais de formations ciblées, d'une assistance technique et d'un accompagnement continu afin de garantir une mise en œuvre efficace et une utilisation durable de la méthodologie.

64. Le projet prévoit des mesures de protection visant à atténuer les risques de fraude et de corruption, notamment dans les domaines des marchés publics et de la gestion financière. L'AUDA-NEPAD, en tant qu'agence d'exécution, sera chargée de la gestion fiduciaire conformément aux règles et procédures de la Banque, y compris pour la passation des marchés, l'information financière et l'audit. La cellule d'exécution du projet veillera au respect des contrôles mis en place, et les rapports périodiques, les missions de supervision

de la Banque et les audits indépendants constitueront un niveau supplémentaire de contrôle et de responsabilité.

65. Au niveau des politiques, l'un des principaux obstacles réside dans le manque de concordance entre les stratégies nationales existantes de mise en œuvre de la ZLECAf et les priorités changeantes en matière de politique industrielle. Dans plusieurs pays participants, ces stratégies sont obsolètes ou insuffisamment liées à l'analyse sectorielle, ce qui réduit leur efficacité en tant qu'outils de mise en œuvre. Le projet s'attaque à cet obstacle en produisant des données actualisées et pertinentes pour l'élaboration des politiques et en favorisant leur intégration dans les cadres nationaux. Plutôt que d'exiger des réformes politiques formelles comme condition préalable, le projet facilite des améliorations progressives des processus d'élaboration des politiques, notamment l'adoption d'approches fondées sur des données probantes, le renforcement de la coordination interministérielle et une meilleure intégration des politiques commerciales et industrielles. Ces améliorations devraient favoriser une mise en œuvre plus efficace de la ZLECAf et de l'AIDA au niveau national.

F. Durabilité

66. Le projet est de taille modeste, mais son rapport qualité-prix repose sur son caractère de bien public régional et sa conception en tant que projet catalyseur. En élaborant et en appliquant une méthodologie standardisée dans plusieurs pays, le projet génère des connaissances reproductibles et adaptables pouvant être étendues à d'autres pays lors de phases ultérieures. L'utilisation d'outils harmonisés, de mécanismes de coordination régionaux et de cadres analytiques communs permet d'éviter les doubles emplois et de réduire le coût de l'élaboration des politiques dans l'ensemble des pays participants. L'accent mis par le projet sur l'institutionnalisation des processus analytiques garantit un impact durable au-delà de la durée du projet, renforçant ainsi son rapport qualité-prix par rapport à des études analytiques ponctuelles. La durabilité du projet repose également sur l'engagement manifeste des pays, un ancrage institutionnel solide et une conception axée sur le transfert de capacités et l'intégration des systèmes. Les pays participants ont confirmé leur engagement par le biais de manifestations d'intérêt officielles, de la désignation de points focaux nationaux et de l'alignement des activités du projet sur les stratégies existantes de la ZLECAf et de l'AIDA, ainsi que sur les stratégies nationales de développement. Ces éléments témoignent clairement de l'appropriation du projet et garantissent qu'il répond aux priorités nationales.

67. Le projet s'appuie en outre sur les cadres stratégiques et institutionnels existants dans les domaines du commerce et du développement industriel, et ses résultats viendront compléter ces dispositifs. En intégrant le Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAf, les outils analytiques connexes et la plateforme numérique d'évaluation d'impact dans les systèmes gouvernementaux et les processus de planification nationaux, le projet veille à ce que ses réalisations ne soient pas des produits isolés, mais qu'elles fassent partie des fonctions courantes de formulation des politiques. La pérennité sera assurée en intégrant la méthodologie d'évaluation au sein d'institutions nationales de référence désignées, en soutenant la formation des formateurs et le mentorat pratique, en reliant les résultats des évaluations aux processus existants en matière de politique commerciale et industrielle, et en maintenant la plateforme d'évaluation d'impact comme référentiel pour les outils, les données et les produits de connaissance. Les pays participants seront également encouragés à intégrer les évaluations périodiques et les publications connexes dans leurs plans de travail institutionnels réguliers et, lorsque cela est possible, dans les processus budgétaires nationaux. Le rôle de coordination continentale de l'AUDA-NEPAD et sa contribution en nature, comprenant l'expertise technique, les locaux, les services publics et le soutien opérationnel à l'unité de mise en œuvre du projet (PIU), permettront d'assurer la continuité de la coordination, de l'utilisation de la plateforme et du soutien technique au-delà de la période du don. L'appropriation sera renforcée par plusieurs

mécanismes, notamment la participation active des institutions nationales à la mise en œuvre du projet, l'intégration des activités dans les programmes de travail ministériels et l'engagement dans des structures de gouvernance telles que le comité de pilotage inter-organisations. Le recours à des institutions nationales de référence et à des équipes techniques renforce davantage la responsabilité et la continuité.

68. Dans l'ensemble, le projet vise à assurer la transition d'activités appuyées de l'extérieur vers des processus institutionnalisés et pris en charge par les pays, favorisant ainsi une utilisation durable des données probantes dans l'élaboration des politiques commerciales et industrielles au-delà de la durée du projet.

G. Gestion des risques

69. La conception et la mise en œuvre du projet peuvent être exposées à plusieurs risques sur les plans politique, institutionnel, sectoriel, technique et contextuel. Compte tenu du contexte politique et de gouvernance des pays, un soutien politique limité ou une adhésion insuffisante de la part de certains pays participants pourrait ralentir la prise de décision ou affaiblir l'appropriation du projet. Ce risque est jugé élevé, compte tenu de la nature transfrontalière de l'initiative. Pour l'atténuer, le projet mettra en place dès le départ des campagnes ciblées de plaidoyer et de sensibilisation, impliquera les hauts responsables gouvernementaux et obtiendra des engagements formels grâce à la désignation précoce de points focaux nationaux. En ce qui concerne la capacité de l'entité chargée de la mise en œuvre, le niveau limité de préparation technique et institutionnelle de certains pays cibles pour mener et exploiter les évaluations d'impact relatives à la ZLECAf et à l'AIDA constitue un risque élevé. Le projet remédiera à cette lacune par des initiatives de renforcement des capacités adaptées, une assistance technique et un mentorat sur le terrain afin de renforcer les capacités en matière d'analyse et de mise en œuvre des politiques.

70. En ce qui concerne les stratégies et les politiques sectorielles, les disparités entre les cadres réglementaires des différents pays applicables au commerce et à l'industrie pourraient entraver l'harmonisation. Bien que ce risque soit jugé faible, il sera pris en compte par la promotion du dialogue régional et le recours aux plateformes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales afin de favoriser l'alignement des politiques. Quant à la conception technique de l'opération, le manque de coordination entre les diverses parties prenantes nationales représente un risque élevé pour la cohérence de la mise en œuvre. Le projet atténuera ce risque en mettant en place des mécanismes de coordination multipartites structurés, soutenus par des consultations régulières aux niveaux national et régional. S'agissant du contexte macroéconomique et socio-économique, les différences entre les pays participants en termes de structures économiques, de ressources et de profils de vulnérabilité pourraient limiter l'applicabilité de recommandations stratégiques uniformes. Le projet tiendra compte de ce risque, qui est jugé faible, en mettant en œuvre des stratégies adaptées fondées sur les conclusions de l'évaluation de chaque pays.

71. Enfin, dans une autre catégorie de risques, le chevauchement des initiatives et des cadres liés à la ZLECAf pourrait entraîner des doubles emplois. Ce risque, jugé moyen, sera atténué par une cartographie des interventions existantes dès le lancement du projet pour faire en sorte que les activités soient complémentaires et apportent une valeur ajoutée mesurable aux programmes de l'UA et de ses partenaires.

H. Production des connaissances

72. Le projet génèrera un ensemble structuré de connaissances stratégiquement pertinentes pour l'appui de la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AIDA. Il s'agira des évaluations d'impact au niveau national, des analyses sectorielles et des analyses de la chaîne de valeur, ainsi que des données comparatives entre pays sur la compétitivité, y compris des analyses sur les impacts distributifs, sexospécifiques et climatiques des politiques commerciales et industrielles. L'une des principales caractéristiques de ces connaissances

réside dans leur cohérence et leur comparabilité, rendues possibles par l'application du Guide d'évaluation pour les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAf. Les connaissances seront systématiquement recueillies à travers l'application de méthodologies analytiques normalisées, l'intégration des processus de collecte et de validation des données, ainsi que la documentation continue des enseignements tirés de l'exécution du projet. Des ateliers de validation nationaux et régionaux, des échanges d'apprentissage entre pairs et des processus de suivi et d'évaluation contribueront en outre à consolider les conclusions et à identifier les bonnes pratiques en matière de coordination institutionnelle et d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

73. La diffusion et l'utilisation des connaissances seront soutenues par le biais des plateformes de l'AUDA-NEPAD et de la BAD, d'ateliers régionaux, de dialogues sur les politiques et d'activités ciblées de renforcement des capacités. Au sein de la Banque, les connaissances générées alimenteront le dialogue sur les politiques, la conception des futures opérations d'assistance technique et d'investissement, ainsi que le renforcement des stratégies d'intégration régionale et de développement industriel. Ainsi, le projet contribuera non seulement à l'élaboration des politiques au niveau national, mais aussi au rôle de la Banque en tant que partenaire du savoir dans la promotion de la mise en œuvre de la ZLECAf.

5. CADRE JURIDIQUE

A. Instrument juridique

74. L'instrument juridique applicable au financement du projet par le Fonds prendra la forme d'un protocole d'accord signé entre l'AUDA-NEPAD (le « bénéficiaire ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds »).

B. Conditions liées à l'intervention du Fonds

75. Condition préalable à l'entrée en vigueur : Le protocole d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature par le bénéficiaire et par le Fonds.

76. Conditions préalables au premier décaissement : L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement du don est subordonnée à l'entrée en vigueur du protocole d'accord et à la satisfaction par le bénéficiaire, sous une forme et dans des conditions jugées satisfaisantes par le Fonds, de la condition suivante :

- (a) Présentation de la preuve de la mise en place d'une cellule d'exécution du projet (CEP) dédiée et de la désignation ou du recrutement de trois (3) experts clés pour le projet, à savoir : i) un coordinateur de projet ; ii) un spécialiste de la passation des marchés ; et iii) un spécialiste en gestion financière, chacun possédant des qualifications, des compétences, une expérience et des termes de référence jugés acceptables par le Fonds.

77. **Engagements** : Le bénéficiaire s'engage à :

- (a) Maintenir l'existence et le fonctionnement de la cellule d'exécution du projet, sous une forme et avec un effectif et des termes de référence jugés acceptables par le Fonds, pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet ;
- (b) Au plus tard trois (3) mois après la signature du protocole d'accord, élaborer et soumettre au Fonds un plan de travail et un manuel de mise en œuvre du projet précisant le calendrier de mise en œuvre, les rôles et responsabilités et les modalités de gestion et de coordination du projet, jugés acceptables par le Fonds quant à la forme et au contenu ;

- (c) Au plus tard trois (3) mois après la signature du protocole d'accord, mettre en place et assurer le fonctionnement du comité de pilotage inter-organisations, composé de hauts représentants de l'AUDA-NEPAD, du Secrétariat de la ZLECAf, de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des partenaires concernés, sous une forme, avec un effectif et des termes de référence jugés acceptables par le Fonds, et ce pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet ;
- (d) Au plus tard trois (3) mois après la signature du protocole d'accord, veiller à ce que chaque pays participant, à savoir le Cameroun, le Tchad, les Comores, Madagascar et le Togo, désigne une institution focale et un responsable technique chargés de coordonner les activités du projet, de faciliter la collecte et l'analyse des données, d'associer les parties prenantes et de garantir la cohérence avec les processus politiques nationaux ;
- (e) fournir, et/ou faire tout ce qui est en son pouvoir pour amener les bénéficiaires à fournir, dans les meilleurs délais, les fonds, les installations, les services et les autres ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet, et/ou indispensables ou utiles pour assurer la réalisation des objectifs du projet et la finalité du don ;
- (f) mettre en place des accords de collaboration et veiller à leur maintien et à leur bon fonctionnement, sous une forme et avec une composition jugées acceptables par le Fonds, tout au long du cycle de vie du projet, afin d'assurer une mise en œuvre rapide, bien coordonnée et efficace du projet ;
- (g) s'agissant des décaissements par compte spécial, présenter au Fonds une demande de retrait accompagnée d'un compte spécial en devises ouvert auprès d'une banque commerciale agréée par le Fonds, au nom du projet, afin d'y déposer les ressources du don ; et
- (h) mettre en œuvre le projet avec toute la diligence et l'efficacité requises, dans le respect des prescriptions du Système de sauvegardes intégré (SSI) du Groupe de la Banque, des politiques de lutte contre la corruption et de la législation nationale applicable, jugées satisfaisantes par le Fonds quant à la forme et au contenu.

C. Conformité aux politiques de la Banque

- ☒ Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
- ☐ Il existe des exceptions aux politiques de la Banque.

Mécanisme indépendant de recours du Groupe de la Banque africaine de développement

78. Les communautés et les personnes qui estiment avoir subi un préjudice du fait d'un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement peuvent déposer une plainte auprès des mécanismes de règlement des griefs mis en place au niveau du projet ou saisir le Mécanisme indépendant de recours de la BAD. Le MIR permet aux communautés et aux personnes affectées par un projet de soumettre une plainte afin de déterminer si un préjudice a été causé ou pourrait être causé du fait d'une non-conformité aux politiques et procédures de la BAD. Pour déposer une plainte ou demander des informations complémentaires, veuillez contacter le Mécanisme indépendant de recours à l'adresse IRM@afdb.org ou consulter le site web du Mécanisme (www.irm.afdb.org). Les plaintes peuvent être soumises à tout moment, après que les préoccupations ont été portées

directement à l'attention de la BAD et que la Direction de la Banque a eu la possibilité d'y répondre, avant la saisine du Mécanisme indépendant de recours.

C. RECOMMANDATION

79. Le projet a fait l'objet d'un processus de sélection en vue de son classement dans la catégorie des biens publics régionaux (BPR). Il a été approuvé par OPSCOM dans le rapport de classement des opérations régionales par ordre de priorité de 2025 en tant que BPR répondant aux critères d'exemption de partage des coûts, tels que définis dans le Cadre révisé de sélection et de classement des opérations régionales par ordre de priorité (2014), comme le montre le tableau de l'annexe 1.9.

80. La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver l'octroi à l'AUDA-NEPAD du don proposé d'un montant de deux millions cinq cent quarante mille unités de compte (2 540 000 UC) sur les ressources du Fonds à l'appui du financement de la mise en œuvre du projet, selon les modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.

D. CADRE DE RÉSULTATS

A INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET					
I INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Catalyser la réforme des politiques commerciales et industrielles intégrées : Mettre en œuvre les études d’impact relatives à l’AIDA et à la ZLECAf dans quelques économies africaines en transition - P-Z1-KZ0-066				I PAYS/RÉGION : Cameroun, Tchad, Togo, Comores et Madagascar	
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Renforcer l’élaboration de politiques commerciales et industrielles fondées sur des données probantes, inclusives et sensibles au climat, et remédier aux lacunes persistantes en matière de capacités institutionnelles, de qualité des données et de cohérence des politiques qui nuisent à l’efficacité de l’industrialisation et de l’élaboration des politiques commerciales au Cameroun, au Tchad, aux Comores, à Madagascar et au Togo, dans le but d’améliorer l’efficacité de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la ZLECAf et de l’AIDA.					
I INDICATEURS D’ALIGNEMENT : • Valeur ajoutée du secteur manufacturier (milliards d’USD) • Indice africain de l’égalité des sexes (Capital humain et inclusion) • Indice de croissance verte (Score : 1 = faible ; 100 = élevé)					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR CMR	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2025)	CIBLE À L’ACHÈVEMENT (2028)	MOYENS DE VÉRIFICATION
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : <i>Renforcement des capacités institutionnelles et élaboration de politiques fondées sur des données probantes à l'appui de la mise en œuvre de la ZLECAf/AIDA</i>					
Indicateur de résultat 1.1 : Cadres nationaux de politiques commerciales et industrielles révisés ou élaborés sur la base des résultats d’évaluations (ventilation par pays)	X	Nombre	0	5 cadres polyvalents de politique commerciale et industrielle (un par pays)	Rapports pays/ Portail de l’évaluation d’impact
Indicateur de résultat 1.2 : Nombre d’experts nationaux formés utilisant le guide ou les outils de la plateforme numérique au moins deux fois par an (ventilation par pays)	X	Nombre	0	50 (10 par pays : 50 % de femmes et 30 % de jeunes)	Enquêtes post-formation / Rapports de projet
Indicateur de résultat 1.3 : Cadres ou notes d’orientation intégrant une analyse tenant compte des enjeux climatiques (ventilation par pays)	–	Nombre	0	5 (1 par pays)	Documents de stratégie/Rapports/ Portail de l’évaluation d’impact

I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : <i>Meilleure intégration des secteurs industriels prioritaires et des PME dans la planification des chaînes de valeur nationales et régionales</i>					
Indicateur de résultat 2.1 : Pays intégrant les enseignements tirés des chaînes de valeur prioritaires dans leurs projets de cadres de politique industrielle et commerciale	X	Nombre	0	5	Rapports/ Portail de l'évaluation d'impact / Rapports d'enquêtes auprès des parties prenantes
Indicateur de résultat 2.2 : Nombre de PME dirigées par des femmes ou des jeunes participant à des instances de dialogue politique officielles au niveau national ou régional (ventilation par pays)	X	%	0	30% par pays dont 50% de femmes et 50% de jeunes	
Indicateur de résultat 2.3 : Considérations relatives aux chaînes de valeur sensibles au climat prises en compte dans les notes ou analyses sectorielles (ventilation par pays)	X	Nombre	0	5	Analyses sectorielles / Notes d'orientation dans le cadre de projets
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : <i>Renforcement de la production de connaissances, de l'apprentissage entre pairs et du dialogue sur les politiques à l'appui de la mise en œuvre coordonnée de la ZLECAf/AIDA</i>					
Indicateur de résultat 3.1 : Participants déclarant avoir amélioré leurs connaissances ou leurs compétences pour participer au dialogue sur les politiques à la suite d'activités d'apprentissage entre pairs (ventilation par pays).	X	%	0	70 % par pays, dont 50 % de femmes et 30 % de jeunes	Comptes rendus d'événements ; enquêtes auprès des participants ; rapports d'évaluation de l'apprentissage entre pairs ; et rapports de projet.
Indicateur de résultat 3.2 : Parties prenantes déclarant utiliser les produits de connaissances multilingues appuyés par le projet pour éclairer les politiques, les stratégies ou les décisions opérationnelles (ventilation par pays).	X	%	0	50 % par pays, dont 50 % de femmes et 30 % de jeunes	Enquêtes auprès des parties prenantes ; Portail de l'évaluation d'impact ; Rapports de projet
Indicateur de résultat 3.3 : Produits du savoir intégrant des thématiques liés à l'industrialisation verte et au climat.	X	Nombre	0	10 (2 par pays)	Rapports/ Portail de l'évaluation d'impact
1. I ÉNONCÉ DE PRODUIT A.1 : <i>Renforcement des capacités et assistance technique fournis aux acteurs nationaux et régionaux.</i>					
Indicateur de produit A.1.1 : Participants ayant suivi des programmes de formation financés par le projet		Nombre	0	500 (100 par pays, dont 50 femmes et 30 jeunes)	Rapports de formation / enquêtes auprès des participants /Portail de l'évaluation d'impact
Indicateur de produit A.1.2 : Fonctionnaires formés à la mise en œuvre de l'évaluation des études d'impact relatives à la ZLECAf et à l'AIDA et aux questions transversales connexes telles que l'égalité des genres et les enjeux environnementaux et climatiques (avec ventilation selon le genre).		Nombre	0	100 (20 par pays, dont 10 femmes et 6 jeunes)	
Indicateur de produit A.1.3 : Nombre de supports de formation prenant en compte le changement climatique élaborés, validés et diffusés		Nombre	0	10	Supports de formation / Comptes rendus d'événements / Enquêtes

					auprès des participants après la formation / Rapports de projet
I ÉNONCÉ DE PRODUIT B.1 : Données commerciales et industrielles collectées, analysées et validées dans les pays cibles.					
Indicateur de produit B.1.1 : Évaluations au niveau national selon le Guide de la ZLECAf/AIDA achevées (ventilation par pays)		Nombre	0	5 (1 par pays)	Rapports d’ateliers et Portail de l’évaluation d’impact
Indicateur de produit B.1.2 : Nombre de mises à jour / améliorations apportées au Guide d’évaluation pour les études d’impact relatives à l’AIDA et à la ZLECAF.		Nombre	0	3	
Indicateur de produit B.1.3 : Personnes ayant participé aux ateliers nationaux de validation (ventilation selon le pays et le sexe)		Nombre	0	300 (60 par pays : 24 femmes et 18 jeunes)	
I ÉNONCÉ DE PRODUIT C.1 : Produits de connaissance et notes d’orientation élaborés et diffusés au sein des CER et des organes de l’UA.					
Indicateur de produit C.1.1 : Études de cas et notes d’orientation publiées (notamment sur le climat et l’industrialisation verte) – ventilation par pays		Nombre	0	10 (2 par pays)	Copies d’études de cas et de notes d’orientation / Rapports d’événements / Publications / Portail de l’évaluation d’impact
Indicateur de produit C.1.2 : <i>Personnes ayant participé à des activités d’apprentissage entre pairs et de plaidoyer (ventilation par pays et par sexe)</i>		Nombre	0	400 (80 par pays : 32 femmes et 24 jeunes)	
Indicateur de produit C.1.3 : <i>Plateforme d’évaluation d’impact élaborée, mise à jour et opérationnelle</i>		Oui/Non	Non	Oui	

8. NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
Mise à jour ISS 2023 v01

A. Informations de base⁷		
Titre du projet Catalyser la réforme des politiques commerciales et industrielles intégrées : Mettre en œuvre les études d'impact relatives à l'AIDA et à la ZLECAf dans quelques économies africaines en Transition		Code SAP ou TFMS du projet : P-Z1-KZ0-066
Région : Multirégional	Pays : Multinational	
Secteur du projet : Développement industriel et commercial	Instrument de prêt : Prêts souverains	
Dates d'évaluation : 13-avr.-26 à 17-avr.-26	Date d'approbation estimée : 13-mai-26	
Chargé(e) du projet : Dube Memory	Co-Chargé(e)s du projet : xxxxxx	
Spécialiste en sauvegarde environnementale : XXXXX XXXXX		
Spécialiste en sauvegarde sociale : Edith Birungi Kahubire xxxxxx		
Catégorie E&S : Catégorie 3 (faible risque)	Type d'opération : Opération souveraine / Opération du secteur public	Intermédiaire financier : Non
Date de catégorisation : 2-juil.-25	Date de catégorisation dans l'ISTS : 2-juil.-25	Date de catégorisation dans SAP : 2-juil.-25
Ce projet est-il préparé dans le cadre d'une réponse rapide à une crise ou urgence ?		Non
Une dérogation aux exigences du SSI a-t-elle été demandée par l'Emprunteur et accordée par le Conseil d'Administration ?		Non
B. Publication et Suivi de la Conformité		
B.1 Publication obligatoire⁸		
Évaluation environnementale et sociale/Audit/Système/Autres : Non Applicable		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		
Date de publication par la Banque		
Plan d'action de réinstallation (PAR) ⁹ : Non applicable		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		
Date de publication par la Banque		
Plan de participation des parties prenantes (P3P) ¹⁰ : Non applicable		

Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de gestion des nuisibles ou des vecteurs (PGN/PGV) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan pour les Groupes vulnérables (PGV) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de gestion de la biodiversité (PGB)¹¹ : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)¹² : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de préparation et de réponse aux urgences (PPRU) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDM) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Notification aux Riverains (NR) : Non applicable	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable

Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES-AF) de l'Accord de financement¹³	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	
Date de publication par la Banque	
Si la publication dans le pays de l'un des documents préparés ci-dessus n'est pas autorisée conformément à la législation du pays ou est impossible en raison de situation de crises/urgences: Non applicable Si applicable, veuillez expliquer ci-dessous :	
Non applicable	
B.2. Indicateurs de suivi de la conformité	
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles claires et satisfaisants ont-ils été prévus pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Non applicable
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Non applicable
Le montant total pour la mise en œuvre complète de la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans les coûts du projet, est-il effectivement mobilisé et sécurisé ? ¹⁴	Non applicable
Le système de suivi-évaluation du projet inclut-il le suivi des mesures environnementales et sociales ?	Non applicable
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur puis adéquatement reflétées dans les documents juridiques du projet ?	Non applicable
C. Autorisation	
Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et sociale et peut être soumis à approbation ?	
Non applicable	
Préparé par	Nom
Spécialiste en sauvegarde environnementale :	xxxx xxxxxxx
Spécialiste en sauvegarde sociale :	Edith Birungi Kahubire xxxxxxx
Chargé(e)s du Projet :	Dube Memory
Soumis par	
Directeur/rice du Secteur :	JOY KATEGEKWA
Autorisé par	
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA